

Photo: Claude Vallancourt

"The Answer" fonce quoi qu'il arrive

par Guy DUBE

Seul un destroyer de l'Armée canadienne pourra arrêter la course effrénée qu'a entreprise, dimanche matin, à travers les glaces du Saint-Laurent, aux commandes de "son" navire-pirate "The Answer" (alias

"Atlantean"), l'intrépide capitaine Bryan Erb.

En effet, il n'est pas du tout question pour le capitaine-aventurier Erb de se laisser arrêter ou intimider comme un simple enfant de choeur par les gardes-côtes canadiens.

Pendant ce temps, à Montréal, un juge de la cour fédérale ordonnait à la garde côtière et au ministère des Transports de faire tout le nécessaire pour intercepter le navire. On ignore toujours si l'Armée entrera en action. Son objectif: les Bahamas, via le

port de Boston, où il doit mouiller l'ancre la nuit prochaine, pour refaire le plein de carburant.

Il est armé et résistera aux navires de la garde côtière en fonçant sur eux, prétextant que ses "machines" sont

défectueuses et qu'il ne peut les réparer.

Ses membres d'équipage — huit femmes et douze hommes! — ont tout aussi le goût de l'aventure que lui. A moins d'une cause naturelle (amoncel-

lement de glaces) ou d'une défectuosité majeure (véritable) dans ses machines, Erb a bel et bien l'intention de

(Suite à la page A6, 2e col.)
• Autres nouvelles et photo en page A-3

LAVAL
VOLKSWAGEN LITE
PORSCHE + AUDI
777 boul. Charest O. Québec

LE SOLEIL

50 PAGES

79e ANNEE — No: 51

QUEBEC, MARDI 25 FEVRIER 1975

PRIX VINGT CENTS

Jato
C'EST
UNE MARQUE

à lire

Construction

La Commission Cliche semble avoir incité les entrepreneurs à provoquer les ouvriers, déclare le président du Conseil provincial des métiers (C.P.M.) la construction de Québec (FTQ).

page B-7

Cols bleus

Jean Chrétien fait savoir qu'Ottawa poursuivra les cols bleus qui se sont mis en grève illégalement.

page B-1

L'affaire Morin

Bourassa n'est pas prêt à absoudre Jacques-Yvan Morin, mais Camil Samsou, pour sa part, estime que la farce a assez duré.

page A-18

Grèce

Le gouvernement grec dit avoir le contrôle de la situation bien en main après la tentative de coup d'Etat manquée, hier. Vingt-huit officiers, dont un général, ont été écrausés.

page D-1

Boulganine

Le maréchal Nikolai Boulganine, qui dirigea l'Union soviétique en compagnie de Nikita Khrouchtchev pendant

trois ans avant d'être écarté par ce dernier en 1958, est mort dans l'obscurité hier à Moscou à l'âge de 79 ans.

Murphy fustige Bassett

Les Toros de Toronto de l'AMH auraient fait signer un contrat de \$1 million à Mark Nappier, un junior de 18 ans des Marlboros de Toronto. Le président Dennis Murphy de l'AMH a déclaré qu'il ne reconnaît jamais cette entente puisque sa ligue a promis à la CAHA de ne pas repêcher les 18 ans.

page C-2

sommaire

A Québec aujourd'hui	D-3
Annonces classées	D-4 à D-11
Arts et lettres	D-2 et D-3
Bandes dessinées	D-12
Bridge	D-10
Décès	D-14
Economie-finances	A-10 à A-12
Famille	A-17
Feuilleton	D-7
Horoscope	D-11
Mat-mystère	D-4
Mots croisés	D-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-5
Servi froid	B-3
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-15

météo

Pour les régions de Québec, Baie-Comeau et Pimoussi, quelques averses ou chutes de neige, aujourd'hui. Température normale pour la saison. Demain, peu de changement.

La GRC enquête sur le contrat de dragage près de l'île d'Orléans

OTTAWA (D'après PC) — Le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, a confirmé, hier, que "la Gendarmerie royale mène une enquête sur l'obtention d'un contrat dans la région de l'île d'Orléans". Il s'est toutefois refusé à relier explicitement cette enquête au scandale du contrat de dragage du Saint-Laurent, signalé, hier, par le quotidien La Presse.

Chez Marine Industrie, l'une des firmes impliquées dans ce présumé scandale, on s'étonne. Quant à lui, M. Gérard Filion, qui en était le président lors de l'attribution du contrat de dragage, en 1970, certifie que "Marine Industrie n'a jamais versé d'argent à ses concurrents en vue d'obtenir un contrat de dragage dans le Saint-Laurent, près de l'île d'Orléans".

Selon l'article de La Presse, après avoir obtenu le contrat de dragage, un consortium formé notamment de Marine Industrie et J. P. Porter, deux sociétés dans lesquelles la belle-famille du premier ministre Bourassa a d'importants intérêts, aurait remis une ristourne à deux autres sociétés, la Canadian Dredge and Dock et la C. A. Pitts, pour avoir présenté des soumissions plus élevées que la sienne, donnant ainsi l'impression d'une concurrence pour l'obtention du contrat.

J. P. Porter est d'ailleurs mêlée à un autre scandale à Hamilton. En effet, trois membres de la Commission du port d'Hamilton ont été accusés, l'an dernier, d'avoir accepté des pots-de-vin de la J. P. Porter qui avait obtenu un contrat de dragage dans le port de cette ville.

A ce sujet, le ministre du Travail, M. John Munro, a soutenu, hier, aux Communes que toute accusation le

reliant à cette présumée fraude serait totalement dénuée de fondement.

Vendredi, le solliciteur général de l'Ontario, M. George Kerr, démissionnait de son poste pour se défendre de l'accusation d'avoir reçu \$10,000, en 1971, à titre de contribution électorale, de la part d'un accusé dans l'affaire de Hamilton.

Pour revenir au dragage près de l'île d'Orléans, le ministre du Revenu,

M. Ron Basford, et celui de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, n'ont pas voulu confirmer ni infirmer la possibilité que des enquêtes soient actuellement en cours dans leur ministère respectif concernant cette affaire.

M. Ouellet a expliqué que la loi lui défend de divulguer toute information sur les enquêtes de la Commission sur les pratiques commerciales restrictives. "Si la commission fait enquête au

sujet de cette affaire, elle devra me remettre un rapport qui sera rendu public", a dit M. Ouellet.

Quant à M. Gérard Filion, qui a pris sa retraite au début de 1974, il explique ainsi la situation: "Étant donné l'importance des travaux à réaliser, nous avons dû, bien que notre filiale Dragage Richelieu était la plus importante entreprise du genre au

(Suite à la page A6, 4e col.)

Pelletier craint une crise de leadership au Québec

MONTREAL (PC) — Le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, a avoué, hier, qu'il éprouvait "certaines inquiétudes" au sujet "d'une crise de leadership au Québec".

Du même souffle cependant, M. Pelletier a démenti les rumeurs prévalant aux libéraux fédéraux du Québec, le projet de complot pour déloger M. Robert Bourassa de son poste de Premier ministre.

"Il n'a jamais été question de cela dans notre esprit", a déclaré le ministre à un journaliste du "Devoir", au cours d'une interview qui fait la manchette du journal d'aujourd'hui.

"Ce n'est pas notre rôle à nous, a ajouté M. Pelletier, de décider quel gouvernement ou quel Premier ministre aura une province ou une autre. C'est l'affaire de cette province-là.

"S'ils aiment leur gouvernement, ils le gardent, qu'Ottawa l'aime ou ne l'aime pas. Et s'ils ne l'aiment pas, ils le battent, qu'Ottawa aime ça ou non."

Le ministre a reconnu, tout de même, que les libéraux d'Ottawa discutent entre eux de ce qui se passe au Québec. "Je fais tout de même partie de la société québécoise", a-t-il précisé.

CONCERNE
C'est pour cette raison que M.

Pelletier se sent concerné par ce qu'il appelle "les événements ou les accidents ou les accrocs ou les bouleversements" qui se produisent au Québec.

"J'ai certaines inquiétudes sur le Québec, qui ne sont pas seulement des inquiétudes d'ordre politique, et je peux dire cela pour tous mes collègues à Ottawa."

M. Pelletier évoque ici les bouleversements profonds que le Québec a connus au cours des 15 dernières années: révolution religieuse, sociale et éducative.

"Ces bouleversements, dit-il, ont (Suite à la page A6, 1re col.)

Appel à la résistance contre la loi 22

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le Mouvement Québec français, qui regroupe les grandes centrales syndicales du Québec, les sociétés nationales et l'Association québécoise des professeurs de français, a réclamé, hier, la démission immédiate du ministre de l'Éducation, le Dr François Cloutier, et a lancé un appel à la résistance contre la loi 22, à travers tout le territoire.

L'organisme a annoncé qu'il coordonnera lui-même la guérilla linguistique, peu importe qu'il s'agisse ou non de "désobéissance civile", car il considère que le peuple se trouve en état de légitime défense face à une loi abusive.

Sur trois plans
Le porte-parole du MQF, M. Fran-

çois-Albert Angers, a précisé au cours d'une conférence de presse tenue au Monument national que cette guérilla linguistique comprendra trois volets.

1 — Information.

Le Mouvement recueillera et diffusera de l'information sur ce qui se passe ou se prépare dans les différentes commissions scolaires, tant catholiques que protestantes.

2 — Pressions démocratiques.

Les adversaires de la loi 22 assisteront aux assemblées des commissions scolaires, poseront des questions, susciteront des débats, tâcheront d'amener les commissaires à la défense de l'école française.

3 — Actions directes.

Occupations, piquetage, pétitions,

boycottage des cours, etc. sont des moyens de combat que le MQF envisage dans chaque région du Québec, compte tenu de la situation particulière qui y règne.

Dans le domaine scolaire en particulier, le Mouvement Québec français fait appel de façon pressante aux commissions scolaires, aux professeurs, aux principaux, aux comités d'école, aux fonctionnaires des différents niveaux de l'administration publique, aux parents, à tout groupe de citoyens organisés, afin que soient sabotés les mécanismes de transfert de l'école française vers l'école anglaise, de même que les mécanismes prévus pour permettre aux non-anglophones s'inscrivant pour la première fois à l'école de le faire dans le secteur anglais.

Pour stimuler et coordonner cette

résistance, l'organisme veut mettre sur pied un secrétariat capable de fournir des services techniques, de se charger de recherche, d'animation, de diffusion rapide de l'information. Tout cela frisera, pense-t-il, les \$45,000. D'où le lancement, hier, d'une campagne de souscription à l'échelle du Québec, sous le thème: "De \$2 à \$22 contre le 22" sous-entendez le "bill".

Les règlements

Le Mouvement Québec français continue de réclamer le retrait pur et simple de cette loi et son remplacement par une loi qui ferait vraiment du français la langue d'enseignement dans le système public.

Dans cette optique, il considère inutile de formuler des propositions concernant le projet de règlement. "La loi étant foncièrement mauvaise,

les règlements ne peuvent qu'achever de l'empirer", opine-t-il.

A son avis, pour que les règlements soient valables et efficaces, il faudrait:

— que tout immigrant qui n'est pas de langue maternelle anglaise à son entrée au pays soit tenu d'envoyer ses enfants à l'école commune, c'est-à-dire à l'école française;

— que même les immigrants de langue maternelle anglaise n'aient droit à l'école anglaise (soit au secteur public, soit au secteur privé subventionné) que s'il n'en résulte pas un accroissement du pourcentage des enfants fréquentant l'école anglaise au moment du vote de la loi.

Or, ajoute le MQF, comme un tel règlement serait difficilement applica-

ble, la seule mesure pratique consiste à diriger tous les enfants d'immigrants vers l'école française.

Le Mouvement considère que le système des tests ne devrait s'appliquer qu'à ceux qui, n'étant pas de langue maternelle anglaise, réclament le privilège d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise parce que ces jeunes seraient devenus anglophones et que l'anglais est la langue couramment parlée à la maison.

Les tests, note l'organisme, devraient être basés sur une définition précise de la "connaissance suffisante de l'anglais", signifiant le niveau de l'utilisation de l'anglais comme langue d'usage courant. En outre, ils ne devraient exister que pour le passage ou l'inscription à l'école anglaise.

(Suite à la page A6, 1re col.)

Montmagny recevra \$6,904,080 pour faire des travaux

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Pour la réfection des services municipaux du quartier Sud, la ville de Montmagny recevra une aide exceptionnelle de \$6,904,080, ce qui constituerait un précédent dans les annales des subventions du ministère des Affaires municipales pour des travaux du genre.

En annonçant que cette aide gouvernementale a officiellement été confirmée à la municipalité, le greffier de Montmagny, M. Yvon Lemay, a toutefois précisé que le montant sera réparti sur dix ans et versé par tranches annuelles de \$690,408, ce qui représenterait une subven-

tion effective d'environ \$4,154,000, tenant compte des intérêts que la municipalité devra rembourser par voie d'emprunts temporaires, pour les fins de financement à court terme.

Ainsi que l'a signalé le député de Montmagny-L'Islet, M. Julien Giasson, l'aide gouvernementale couvrira ainsi environ les trois quarts de la dépense totale du programme de réfection projeté. D'une part, le contrat déjà accordé au plus bas de trois soumissionnaires, soit à la firme Entreprises P.E.B. Ltée, coûtera \$4,730,937. D'autre part, les frais incidents des services professionnels, d'administration et d'émission des obligations sont évalués à quelque

\$1,300,000, portant ainsi le coût total des travaux à \$6,100,000.

Pour favoriser la mise en chantier le plus rapidement possible de ces travaux publics urgents, le conseil municipal devait se réunir, la semaine dernière, dans le but d'adopter un règlement d'emprunt du même montant de \$6,100,000.

Parce que la date ultime du contrat intervenu avec les Entreprises P.E.B. Ltée vient à échéance au milieu de mars, il faudra faire vite,

quant à la procédure d'approbation.

C'est pourquoi, a précisé le greffier, l'assemblée des électeurs a été fixée à demain. Les contribuables de Montmagny ne pourront alors que ratifier immédiatement le règlement d'emprunt, sans exiger le recours à un référendum, s'ils veulent la réalisation des travaux d'infrastructure municipale du quartier Sud. Advenant la demande d'un référendum, on se retrouverait face à une procédure légale trop longue pour répondre aux délais

prevus dans le contrat signé avec l'entrepreneur.

Faudrait pas tout foutre en l'air

Dans les circonstances, le maire de Montmagny, le Dr Cajetan Gauthier, a lancé un appel pressant à la solidarité civique de la population de sa municipalité. "Si l'on exige le référendum, tout est foutu en l'air", a-t-il signalé.

A son avis, les travaux de réfection du quartier Sud sont si nécessaires et si urgents que cette réalisation

implique un acte de justice et même de charité à l'égard de concitoyens défavorisés et pratiquement dépourvus de services essentiels. "Si ça ne se fait pas cette année, tout laisse croire que ça ne se fera jamais." La situation pourrait entraîner la nécessité d'élections à la mairie.

Lourd fardeau financier

En dépit de l'aide exceptionnelle obtenue du gouvernement, les travaux du quartier Sud imposent un lourd fardeau financier aux contribuables de Montmagny. Les

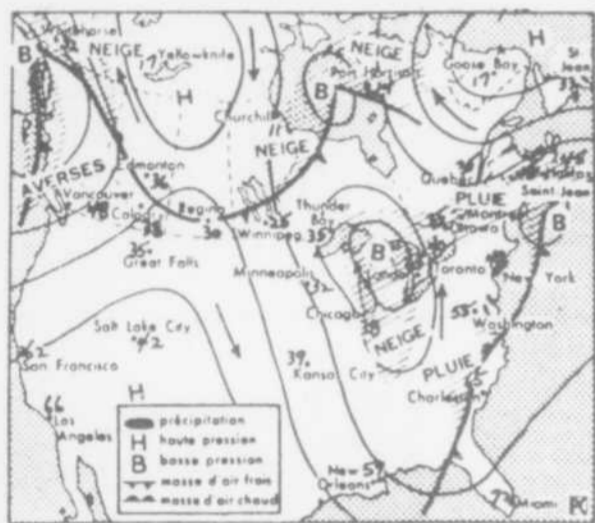
frais à répartir en taxe spéciale supplémentaire, pour couvrir le solde des dépenses non subventionnées, ajouteront près d'un million et demi de dollars à un endettement municipal déjà rendu au maximum des normes jugées tolérables par les autorités gouvernementales. C'est ce qui a forcé la main au ministère des Affaires municipales, et qui a fait décrocher le gros lot, pour Montmagny.

Il y a lieu de rappeler, à ce sujet, qu'en fin de janvier dernier, le conseil municipal

a dû décréter une hausse de 33 pour cent de l'imposition financière pour subvenir à ses prévisions budgétaires. Ces prévisions ne comprennent pas le service de la dette qui sera inhérent au nouveau règlement d'emprunt pour le projet de réfection du quartier Sud.

Encore indéterminée, pour le moment, l'augmentation supplémentaire ne pourra être annoncée qu'à l'occasion de l'assemblée des électeurs de demain, a précisé le greffier de Montmagny, M. Yvon Lemay.

MÉTÉO



Du vent et de la pluie, sauf sur la Côte-Nord et la Gaspésie où il neigera, telles sont les prévisions atmosphériques pour aujourd'hui et demain. Les chiffres sur la carte indiquent les maxima.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement-Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain. Entre parenthèses, degrés Celsius.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec averse. Maximum 35 à 40 (2 à 4 C.). Aperçu pour demain: chutes de neige.

Laurentides et Haute-Mauricie: nuageux avec averse. Maximum 35 (2 C.). Aperçu pour demain: chutes de neige.

Montréal, Outaouais et Cantons de l'Est: généralement nuageux avec quelques averse. Maximum 35 à 40 (2 à 4 C.). Aperçu pour demain: temps nuageux.

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Baie-Comeau: nuageux avec chutes de neige fondante. Venteux. Maximum 30 à 35 (-1 à 2 C.). Aperçu pour demain: chutes de neige.

Québec et Trois-Rivières: nuageux avec quelques averse. Venteux par moments. Maximum 35 (2 C.). Aperçu pour demain: nuageux avec quelques chutes de neige.

Rimouski et Gaspé: neige parfois mêlée de pluie verglaçante. Venteux. Maximum 32 (0 C.). Aperçu pour demain: chutes de neige.

Sept-Îles: nuageux avec neige passagère. Venteux. Maximum 25 à 30 (-4 à -1 C.). Aperçu pour demain: neige.

Chibougamau: nuageux avec quelques chutes de neige et venteux. Maximum 32 (0 C.). Aperçu pour demain: chutes de neige.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Températures minimales et maximales enregistrées dans les principales villes de l'Amérique du Nord durant les 24 dernières heures.

	Min.	Max.	St-Jean, N.-B.	
Vancouver	36	45	Moncton	14
Edmonton	27	35	Halifax	15
Calgary	25	38	Charlottetown	5
Saskatoon	22	32	Chicago	30
Regina	24	32	Detroit	38
Winnipeg	11	33	Boston	41
Toronto	38	42	New York	42
Ottawa	33	33	Washington	52
Montréal	27	34	Miami	75
Québec	23	28	Los Angeles	48
Fredericton	17	28	San Francisco	48

La page d'histoire

par la Presse Canadienne
Le mardi, 25 février 1975

Le pape Pie V excommuniait la reine Elizabeth I d'Angleterre et la déclarait usurpatrice, il y a 405 ans — en 1570. Le souci d'Elizabeth de maintenir sa suprématie dans les affaires ecclésiastiques s'était traduit par une rupture des relations diplomatiques avec Rome en 1561. La Bulle du pape excommuniait la reine arrivait pourtant trop tard pour encourager les rebelles du nord.

1880 — Un incendie détruit les édifices de la législature de Fredericton.

1908 — Incorporation de la ville de Saint-Boniface, au Manitoba.

1942 — 296 Canadiens sont morts ou portés manquants et 1,689 sont faits prisonniers par les Japonais à Hong Kong.

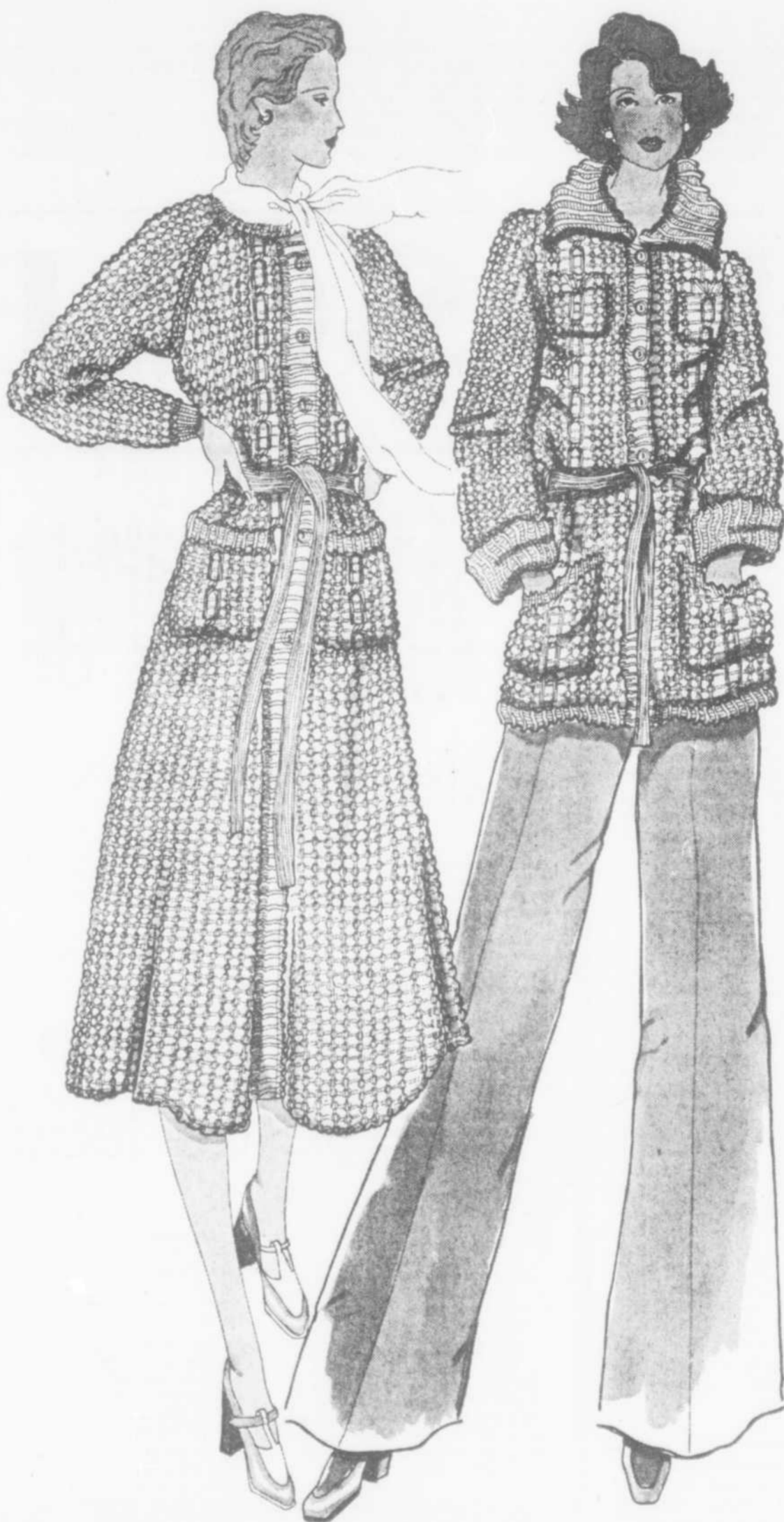
1954 — Le colonel Gamel Abdel Nasser devient président de l'Égypte après la démission de Mohammed Naguib.

SOLEIL

MARÉE

MERCREDI
Lever 6.31
Coucher 17.25
Durée 10.54

MERCREDI
Basse 1h50
Haute 6h25
Basse 14h00
Haute 18h45



les tricots irlandais pour la contemporaine

Côtelés, torsadés, sculptés, de chauds tricots en laine brute, importés d'Irlande. La tendance est au style de plus en plus sport. L'allure est rustique. Les formes sont amples et confortables.

Le long manteau-cardigan multipoints tout chaud, tout souple \$150.00

La veste-saharienne géante \$110.00. Tous deux au naturel et en tailles P. M. G.

SIMONS

CÉLÉBRANT NOS 135 PRINTEMPS

Le départ de l'Atlantean a été prémédité

par Guy DUBE

Le départ clandestin du capitaine Bryan Erb à bord de son bateau-pirate était planifié depuis le début du mois de février, et ce n'est pas avec des cales vides qu'il a appareillé, dimanche matin, vers 10 heures, au port de Québec.

De plus, les autorités policières du Conseil des ports nationaux savaient fort bien que l'intrépide aventurier (une espèce rare qui tend à disparaître avec les temps modernes) se préparait à lever l'ancre, puisqu'il avait dû répondre, vendredi dernier, au palais de justice de Québec, de huit chefs

d'accusation relativement à la loi sur la navigation maritime.

En effet, par suite d'une enquête menée, hier, LE SOLEIL a appris que le capitaine Erb avait fait faire le plein des soutes à combustible, les 7 et 8 février dernier. Respectivement 4.000 et 4.500 gallons des compagnies

Irving et Gulf Oil, pour lesquels il a payé avec des chèques sans provisions suffisantes.

Il a également fait une provision impressionnante de nourriture et d'eau douce qui lui permettrait de tenir pendant des semaines, selon son

avocat, Me Jacques Bouchard, de Québec.

Les renseignements recueillis jusqu'à maintenant permettent de croire que la boisson coule à flots sur le bateau-pirate, comme le faisaient les Vikings. C'est en effet fête, sur l'ex-Atlantean, qui transporterait également une quantité de "pot" suffisante pour endormir tous les rats de cale.

Les fêtards aventuriers sont d'origines française, anglaise, italienne, américaine et canadienne. Parmi les membres d'équipage, on retrouve un ancien attorney général de l'Etat du Massachusetts (!), dont le nom n'a pas été mentionné. Pour sa part, le capitaine Erb, un gaillard grand et mince, portant fièrement une barbe rousse, est âgé de 35 ans et natif de Montréal.

Huit accusations

L'enquête conduite par LE SOLEIL, hier, a par ailleurs révélé que les autorités savaient pertinemment que le jeune capitaine du navire "The Answer", M. Brian Erb, s'appropriait à appareiller.

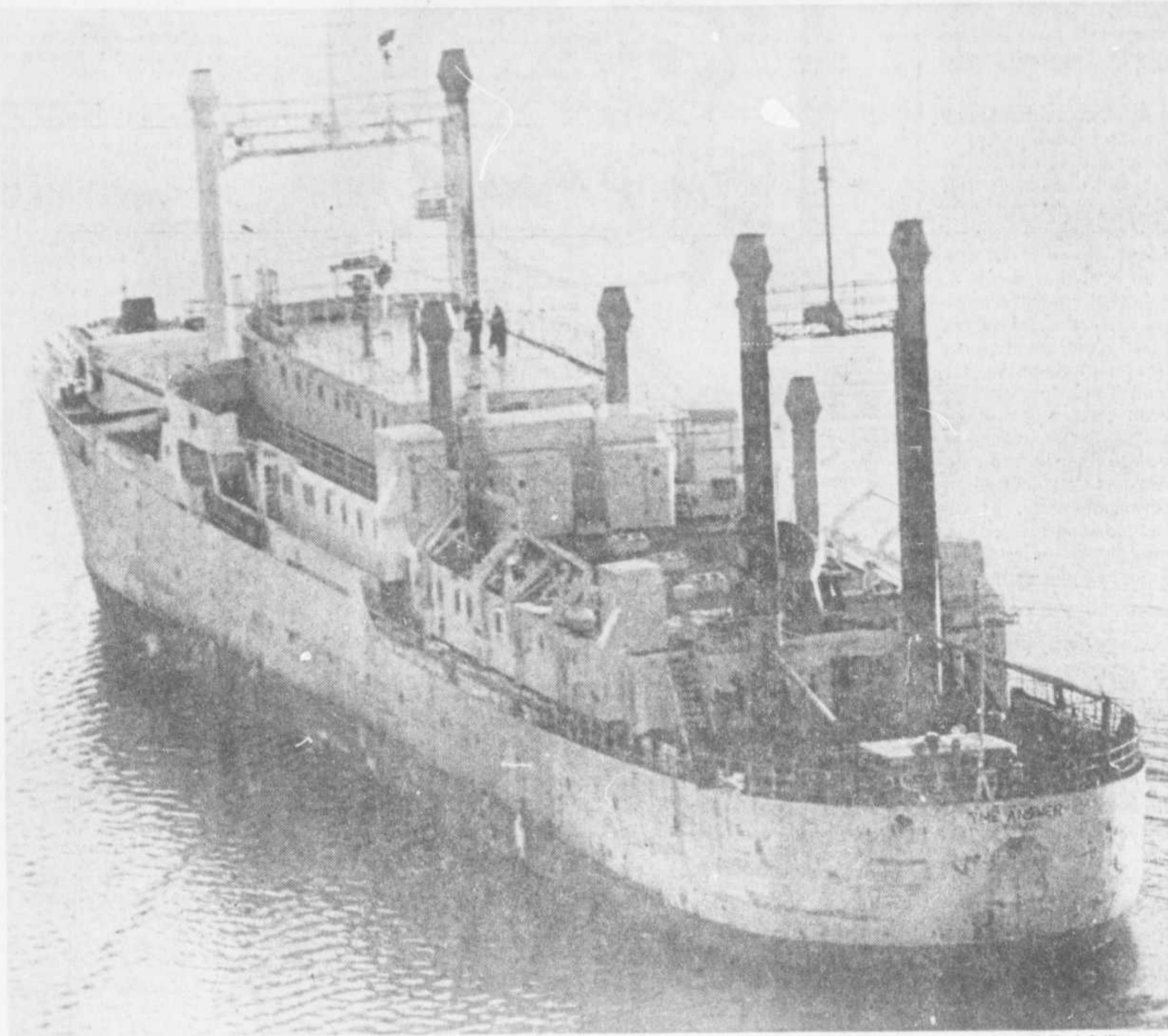
En effet, quatre des huit chefs d'accusation pour lesquels il a comparu, vendredi dernier, devant le juge Yvon Sirois, de la cour des poursuites sommaires de Québec, laissent clairement entendre que "quelque chose se tripoit dans la tête du loup de mer".

Contrairement à l'article 23 de la

loi concernant le Conseil des ports nationaux, Erb a été accusé d'avoir, les 7 et 9 février dernier: 1 — abandonné les ordures du navire sur un quai; 2 — négligé de se tenir, à tout moment, aux ordres du centre de contrôle de la circulation maritime, alors que le navire faisait des manoeuvres; 3 — procédé, sans la permission du Conseil des ports nationaux, à des essais d'équipements de machines susceptibles de causer des dommages à la propriété des ports nationaux; 4 — fait le plein des soutes à combustible, sans permission; 5 — négligé d'installer une passerelle convenable, éclairée de nuit; 6 — négligé d'installer un filet de sécurité convenable sous la passerelle; 7 — fait tourner les hélices, à quai, sans allumer un feu rouge sur les hanches du navire; 8 — négligé d'installer un dispositif approprié sur les amarres, pour empêcher le passage des rongeurs.

Pour toutes ces accusations, dont le dénonciateur est l'inspecteur Lionel Doiron, de la police du Conseil des ports nationaux, le capitaine Erb a enregistré des plaidoyers de non-culpabilité, par la voix de son procureur, Me Jacques Bouchard. La cause avait été remise au 17 mars.

C'était trop loin pour lui. Deux jours exactement après avoir affirmé son innocence en cour, il prend la clef des...mers et s'enfuit clandestinement avec ses membres d'équipage, huit femmes et douze hommes, peut-être pas syndiqués, mais contents d'appareiller... pour les Bahamas!



L'ex-Atlantean, rebaptisé ThO Answer, voguait hier au large de Sainte-Anne-des-Monts, dans le golfe Saint-Laurent.

Bryan Erb se joue de la Cour comme des vagues

par Pierre CHAMPAGNE

Bryan Erb n'est pas seulement un loup de mer. C'est aussi un rat de cour. Il se joue aussi bien des juges et des avocats, des ordonnances et des jugements, que des vagues de l'Atlantique. Rien ne l'arrête.

Son bateau, The Answer, ex-Atlantean, ex-Clara-Clausen a changé de nom au moins autant de fois que les compagnies que le pirate formait pour le racheter d'une fois à l'autre. Erb joue avec l'agent comme il joue avec le reste.

La dernière vente judiciaire du Answer remonte à jeudi matin. Le Atlantean avait été saisi à la fin de janvier 1974 par la Gendarmerie royale. Depuis ce temps, il était amarré dans le port de Québec. Jeudi, le bateau est vendu à l'encan de la cour fédérale de Montréal. Il est acheté par M. Paul-Emile Caron, de Louisville, pour la modique somme de \$28.500. Modique parce que le bateau est relativement moderne, puisque construit par ses dimensions: 300 pieds de long sur 50 de large.

Mais Bryan Erb n'est pas intéressé, malgré l'ordre de la cour, à laisser aller son bateau, sa mine d'or de virements-nous dire, parce qu'une vente judiciaire lave les dettes et The Answer était couvert... pour \$600.000.

— "Ah! s'il avait voulu répondre aux messages que nous lui lancions. Mais non! Le capitaine William Erb ne daigne répondre aux appels, et aucune des stations marines ne peut le repérer".

Soudain, voilà qu'on le distingue. J'en profite pour faire une série de photos.

Les moteurs de l'engin sont arrêtés.

— "J'espère qu'il ne me tirera pas dessus", me confie le pilote, alors que nous effectuons un rase-mottes.

Aucun signe de vie.

Personne sur le pont.

Soudain, tandis que nous effectuons un dernier virage, les pompes se mettent à fonctionner.

Il reprend sa course.

On présume qu'il se dirige en direction des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon.

"son" bateau... même si M. Caron, de Louisville, l'a acheté jeudi dernier.

C'est à la fin des années soixante que notre pirate à la barbe rousse, natif de Montréal, commençait ses exploits dans la région de Québec.

Ce qui est aujourd'hui "son" navire s'appelait à l'époque le Clara-Clausen et battait pavillon suédois.

En 1968 ou 1969, le Clara-Clausen s'échouait dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur des Escoumins. Le cargo n'avait pas fière allure. Bryan Erb l'achète pour quelques milliers de dollars et parvient à lui faire reprendre la mer. Mais l'aventure lui a coûté si cher qu'il est criblé de dettes. "Son" navire est saisi. Bryan Erb le rachète en formant une compagnie qui porte le nom de Concord marine de Montréal. En le rachetant par vente judiciaire, il est lavé de toute dette.

Erb et son groupe font complètement refaire le Clara-Clausen qui, de transporteur de bestiaux, devient un navire spécialisé dans le renflouement. C'est le cas de le dire. Autant il renfloue les autres navires que le portefeuille de son propriétaire. S'appropriant les épaves, Bryan monte sa flotte.

Le lendemain de Noël 1973, le cargo Adelfoi s'échoue à l'île d'Orléans. Bryan Erb décide de le renflouer grâce au Clara-Clausen transformé qui porte maintenant le nom de Atlantean. Il y parvient presque en moins de quatre jours. Une marée de plus et le pirate partait avec une autre épave qui lui aurait appartenu. Quelques heures avant le coup, il est délogé par le receveur des épaves de Québec. Son Atlantean est saisi. Erb récidivera par la réponse que l'on connaît.

Notre pirate à la barbe rousse n'a cependant pas l'air d'un pirate. A le voir, il ressemble à un beau grand garçon distingué. Mince, élégant, portant un collier de barbe rousse mince et étroit autour du menton, Bryan Erb paraît assez jeune. Il n'a que 35 ans.

On le cherchait près de Rimouski mais il était rendu plus à l'est

par Claude VAILLANCOURT du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Quinze heures quarante...

Cela fait déjà près d'une heure que nous survolons le fleuve Saint-Laurent.

Le soleil brille de ses plus beaux éclats. Du haut de notre bimoteur, il impressionne.

Trois milles pieds plus bas, nous pouvons discerner les glaces qui dérivent, paresseusement.

Mais ce spectacle enchanteur ne peut retenir l'attention!

Soudain, le pilote de l'appareil, Gérard Ducarme, un Français d'origine, m'indique un point noir sur cette grande étendue d'eau, une mer presque.

Dans le secteur, la coutume veut que le fleuve, devant sa largeur, soit qualifié de mer.

Nous décidons de "piquer" et d'aller examiner, un peu plus près, ce que doit être cet objet particulier.

Au fil des secondes, l'avion filant à près de 180 milles à l'heure, nous distinguons un bateau qui, comme pour reprendre son souffle, repose, fièrement, entre deux amas de glaces.

— "Fais le tour, lui dis-je. Tout à coup que ce serait lui!" Au loin, nous distinguons, difficilement, la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts.

"Lui", c'est "l'Atlantean I", ou si vous préférez "The Answer".

Ce rafiot a quitté clandestinement Québec, dimanche matin, sans que le capitaine, William Erb, le "pirate", comme me l'a qualifié, hier, un représentant du ministère des Transports, ait souscrit à toutes les obligations d'usage.

Depuis dix heures quinze, ce même jour, qu'on essaie de le retrouver.

— "Le navire est au large de Rimouski", proclame fièrement la station radiophonique locale.

— "A cette heure-ci, il doit être dans les îles du Bic", indique, par contre, un représentant du ministère des Transports.

— "Sans que nous puissions vous le confirmer, nous croyons qu'il est pris dans les glaces, entre Rimouski et Matane", fait savoir le porte-parole rimouskinois de la Gendarmerie royale du Canada, de qui relève la surveillance de la législation maritime.

Bref, depuis dix heures le matin, alors que la radio locale, alimentée par la Presse Canadienne — LE SOLEIL n'arrivant qu'en fin d'après-midi — a diffusé la nouvelle, la population de Rimouski a oublié le problème de la liaison interrives, pour s'interroger sur le sort du "pirate".

Nombreux sont ceux qui se sont aventurés jusqu'au quai dans l'espoir de voir accoster le bateau, comme l'avait laissé croire une nouvelle émanant de la station radiophonique.

Finalement, ce n'est pas le cas. Il s'agit du Ludger-Simard. Non du bateau tant recherché.

Et il y a cette fameuse grève des fonctionnaires publics fédéraux. Pas moyen d'avoir d'information.

Le Centre de régulation de la circulation maritime ne peut fournir de précisions.

Les curieux, ceux qui veulent en savoir plus, doivent donc se mettre, eux-mêmes, à la recherche, du "pirate".

Les collègues de Radio-Canada patrouillent le fleuve déjà depuis plus de deux heures.

Leur attention est concentrée sur le secteur de Rimouski.

En examinant la carte, une fois décollés de l'aéroport, nous imaginons plutôt que son avance est plus considérable que ne le croient la majorité des gens.

VOUS ETES EN AFFAIRES... ÇA VA TRES MAL... ÇA, C'EST NOTRE AFFAIRE! SIGNALEZ: 651-9609

A VENDRE DEMOLITION: FLUORESCENTS portes, plomberie, air climatisé, etc. 872-1225

LOTO PERFECTA

Résultat de la 47e course.

S.V.P. prendre note que le résultat de cette course, tel que publié dans notre édition du samedi 22 février, aurait dû se lire:

6 10 4 2

SYSTÈME DE BASCULE HYDRAULIQUE-ÉLECTRIQUE

S'INSTALLE EN QUELQUES MINUTES



Disponible chez votre concessionnaire d'automobiles ou de camionnettes.

Renseignements: Québec 694-0314 ou Ste-Marie de Beauce 387-2903

QUICK DUMPER, manufacturier, Roué Kennedy, Ste-Marie de Beauce.

VOTRE PICK-UP N'EST PAS COMPLET SANS QUICK DUMPER.

Crédit Foncier

Fondé en 1880 Société de prêt sur premières hypothèques Actif \$665 millions Capital et réserves \$63 millions

9% Obligations 1 à 5 ans

Intérêts payables semi-annuellement Montant minimum \$500

1135, Chemin St-Louis, Québec, (418) 681-0277 (M. J. Arseneault)

Frais virés acceptés Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

*Taux sujet à changement sans préavis

Bourassa à la Commission Cliche: "question purement hypothétique"

TROIS-RIVIERES (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a affirmé hier que la Commission Cliche ne lui a pas suggéré d'aller témoigner devant elle, et que "c'est là une question purement hypothétique".

M. Bourassa a fait cette déclaration à Trois-Rivières où il a participé au cours de la journée à une rencontre avec des étudiants en administration à l'université du Québec à Trois-Rivières, à un dîner réunissant quelque 600 personnes en plus de rencontrer les maires les échevins et les députés de cette région de la Mauricie qui se trouve au cœur du Québec.

M. Bourassa a ajouté qu'il avait discuté il y a deux jours avec le président de cette commission d'enquête, M. Robert Cliche, et qu'il n'avait pas été question de cette comparution. Il répondait ainsi à des nouvelles publiées dans des journaux montréalais à l'effet qu'il pourrait être appelé à témoigner devant cette commission.

Prolongement

Les conversations qu'il a eues avec le juge Cliche, a poursuivi M. Bourassa, ont porté essentiellement sur le prolongement du mandat de la commission, afin de lui permettre de préparer son rapport. Il a rappelé que son gouvernement devait légiférer, fin mai ou début juin sur l'industrie de la construction et qu'il se devait absolument d'avoir le rapport de la commission. Il ne voit pas d'objection à prolonger ce mandat pour quelques semaines.

Le premier ministre a souligné

qu'il n'avait pas été question directement de sa comparution possible.

Certains médias d'information ont fait état de la comparution du premier ministre Bourassa devant la commission Cliche, afin d'établir s'il est vrai que ni lui ni son ministre de la Justice n'étaient au courant, avant la semaine dernière, du contenu de conversations téléphoniques enregistrées par la Sûreté du Québec à l'automne de 1970 et produites devant la commission ces jours derniers.

Ces conversations révèlent qu'un fonctionnaire avait obtenu un poste de commissaire à la Commission du salaire minimum, moyennant un pot-de-vin de \$2.000.

Au courant

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée en fin d'après-midi, M. Bourassa a mentionné qu'il avait été mis au courant de toute cette histoire, reliant les conversations téléphoniques et les pots-de-vin, à la suite d'un témoignage, il y a une dizaine de jours, devant la commission Cliche et décrivant comment le versement des \$2.000 s'était effectué dans les toilettes du château Frontenac de Québec.

Le premier ministre a souligné que, dès l'instant que ces faits ont été connus du gouvernement, des actions ont été entreprises immédiatement par le ministre de la Justice, M. Bourassa a noté que, dans l'écoute de conversations téléphoniques, dans certains cas sérieux, nous poursuivons la filière afin de rejoindre tout le système, car on ne peut faire condamner des individus sur un simple bout de conversation.

Enfin, M. Bourassa s'étonne de toute l'importance qu'on accorde à sa déclaration à l'effet que ni lui, ni son ministre de la Justice, n'avaient été mis au courant de ces conversations téléphoniques à l'époque, soit en 1970.

Les faits

Les faits connus et corroborés par

des témoins sont que, dans une première conversation qui remonte à septembre 1970, M. Henri Dion, alors président de la Société d'habitation du Québec, informe René Gagnon, à l'époque chef de cabinet de Pierre Laporte, qu'un "ami du parti", Paul Joyal, est disposé à payer deux milles dollars pour être nommé commissaire à la Commission du salaire minimum.

En 1971, M. Dion est muté au ministère de l'Environnement

Dans une deuxième conversation, captée en novembre 1970, M. Jean Cournoyer, devenu ministre du Travail après la mort de Pierre Laporte, informe René Gagnon qu'il consent à nommer Joyal au poste convoité. Pour convaincre M. Cournoyer, René Gagnon lui indique que M. Laporte, s'il avait vécu, aurait donné suite à cette demande. Au début d'avril 1971, Joyal fut effectivement nommé à la Commission du salaire minimum.

La semaine dernière, M. Cournoyer a déclaré qu'il ignorait l'existence et la nature des démarches accomplies par Joyal pour obtenir son poste. Le ministre a également demandé à l'intéressé de remettre sa démission.

M. Dion, qui était conseiller en environnement pour le ministère du Docteur Victor Goldbloom, a lui aussi été relevé de ses fonctions et son cas est encore à l'étude par le ministre.

MM Joyal et Gagnon ont aussi déclaré devant la commission que le premier avait remis au second la somme de deux milles dollars en coupures de \$100 dans une salle de toilette du château Frontenac en novembre 1970.

À la suite de ces révélations, MM. Gagnon, Joyal et Dion, sont accusés de trafic d'influences et passibles de cinq ans d'emprisonnement et comparaitront le 5 mars.



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Saveur douteuse

Bon! Qu'est-ce qu'il y a à brouter aujourd'hui? Ah! Encore de la neige. Soyons patients, on aura, bientôt, un peu d'herbe fraîche à déguster entre les repas, au Zoo d'Orsainville.

La GRC enquête...

(Suite de la première page)

Canada, créer un consortium avec les compagnies J. P. Porter et McNamara. Pratiquement assuré de mettre la main sur le contrat, pourquoi aurions-nous sacrifié la moitié de nos bénéfices pour les glisser sous la table à nos rivaux?"

Poursuite

En vertu d'une poursuite déposée,

affairé, hier, et il n'aurait pu se lancer aux trousses du capitaine William Bryan Erb et de son navire-pirate.

Le bureau du service des signaux à Sept-Îles précisait, hier soir, que le "Bernier" avait été occupé une partie de la journée à dégager "Le Sieur d'Amour", traversier qui fait la navette entre Matane et Baie-Comeau et qui était coincé dans les glaces du côté sud du fleuve.

Par la suite, le brise-glace devait se porter à l'aide du cabotier "Fort-Lauzon", qui était également aux prises avec les glaces.

Hier soir, le bureau des signaux de Sept-Îles mentionnait qu'il n'avait reçu aucune communication du "The Answer" et qu'il n'avait pu, non plus, entrer en communication avec lui.

À Rivière-au-Renard, en Gaspésie, le bureau du service côtier n'avait également reçu aucune communication du "The Answer", à 23h. À cette heure-là, le capitaine Erb devait naviguer au large de cette région, profitant d'un vent favorable qui poussait les glaces vers la mer.

le 7 février, en cour fédérale contre le gouvernement canadien, trois compagnies contractantes pour le dragage du fleuve Saint-Laurent, en bordure de l'île d'Orléans, réclament par ailleurs plus de \$1.350.000 du ministère des Transports pour travail impayé depuis septembre 1974.

Il s'agit de Richelieu Dredging, à qui Marine a cédé ses intérêts dans le contrat, McNamara Corporation et J. P. Porter.

Selon le quotidien La Presse, c'est à la suite des enquêtes policières que le gouvernement fédéral aurait refusé d'honorer ses engagements auprès des compagnies contractantes.

Soumission biden

Pour la première année du contrat, Marine Industrie devait retirer 50 pour cent des profits, la J. P. Porter devait en obtenir 13 pour cent, tandis que la McNamara Marine devait réaliser 3 pour cent. La compagnie américaine, reliée à la McNamara, ne devait recevoir aucun profit durant la première année.

Pour avoir présenté des soumissions à des prix plus élevés que celui du consortium, la Canadian Dredge and Dock Company et la C. A. Pitts Engineering Ltd. auraient bénéficié d'une ristourne de deux pour cent du montant total du contrat, soit une somme de \$840.000.

D'ailleurs, le président de Canadian Dredge and Dock, M. Robert J. Schneider, de Toronto, a déjà admis aux agents de la Gendarmerie royale du Canada, qui enquêtent dans cette affaire, que sa société avait reçu une somme de \$400.000 en échange de sa soumission biden pour ce contrat.

La Société générale de financement (SGF) a la mainmise sur 55,1 pour cent des actions de Marine Industrie. Elle a comme partenaire, dans Marine, la Compagnie de Charlevoix Ltée, propriété des cousins de la femme du premier ministre Bourassa. Cette société détient 20,5 pour cent des actions.

Quant à la belle-famille du premier ministre, elle possède huit pour cent des actions de Marine, par l'entremise de la société Claurémiand, dont les actions sont partagées entre les frères et sœurs de Mme Andrée Simard-Bourassa, l'épouse du premier ministre.

Un des beaux-frères de M. Bourassa, M. Guy Bernier, et des cousins de sa femme siègent au conseil d'administration de Marine Industries.

L'enquête récente de La Presse a démontré que le contrat de \$21 millions n'est pas le seul qui aurait été accordé à des entreprises qui étaient de collusion. Selon certaines informations, fournies notamment aux enquêteurs par les hommes d'affaires directement impliqués, rares sont les soumissions pour les importants contrats qui n'ont pas été "papotées".

Cette vaste enquête, qui a déjà eu d'importantes répercussions dans les milieux politiques, tant fédéraux que provinciaux, dure déjà depuis près d'un an. Elle aurait débuté, d'après les renseignements recueillis par La Presse, peu après le départ de la J.P. Porter Ltd. d'un des ses principaux administrateurs, M. Horace Grand Rindress. Ce dernier, par la suite, a collaboré étroitement avec la Justice.

Il n'y a pas que la GRC qui s'intéresse aux transactions de ces différentes entreprises. Le ministère fédéral du Revenu, et principalement sa section des enquêtes spéciales, travaille activement à ce dossier. Le 13 juin dernier, les agents du fisc, accompagnés de membres de la GRC, avaient effectué une vingtaine de perquisitions à Montréal, Sorelet Toronto, notamment, à la recherche de divers documents relatifs au contrat de l'île d'Orléans.

Lors de ces perquisitions, les enquêteurs s'étaient aussi rendus dans les bureaux de la Société générale de financement et dans les locaux d'au moins une demi-douzaine d'entreprises reliées à la famille du premier ministre Bourassa.

Pelletier craint une...

(Suite de la première page)

créé une grande complexité chez beaucoup de Québécois qui se demandent: ou allons-nous? Nous avons coutume de le savoir, maintenant, on ne le sait plus au juste.

M. Pelletier ajoute: "Il n'est pas étonnant qu'il soit extrêmement difficile de gouverner le Québec. Et on a l'impression, à cause de ces bouleversements, qu'il y a une crise de leadership au Québec, mais qui n'est pas seulement une crise de leadership politique. C'est une crise de leadership tout court."

Selon le ministre, "il ne serait pas étonnant que le Québec détruise ses leaders les uns après les autres pendant une période de temps".

Appel à la résistance...

(Suite de la première page)

L'inscription ou le passage à l'école française sont affaire non pas de tests, mais de pédagogie appropriée, de classes spéciales au besoin.

Le Mouvement demande néanmoins au gouvernement de fixer une date après laquelle les non-anglophones ne pourront plus continuer d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise.

Un piège

Le MQF assure enfin que la bataille actuelle est décisive et que les francophones doivent prendre garde de tomber dans le piège de certains anglophones qui hurlent contre la loi 22 en espérant que nous nous dirons: "Si les Anglais sont contre cette loi, elle doit être bonne pour nous."

"The Answer" force...

(Suite de la première page)

fuir les autorités canadiennes, car il en a marre.

Il a suffisamment d'ennuis ici et il n'a rien à perdre en défiant la requête du juge Ailison Walsh, de la cour fédérale de Montréal, qui a ordonné, hier, à la Gendarmerie royale du Canada de "faire le nécessaire pour expulser les membres de l'équipage". Le juge Walsh a également ordonné à la garde côtière et au ministère fédéral des Transports d'intercepter le navire, de le remorquer au port de Québec et d'ordonner l'expulsion du capitaine Erb.

C'est ce qu'a fait savoir au SOLEIL, hier, l'avocat québécois Jacques Bouchard qui savait depuis vendredi dernier que l'ancien navire "Atlantean", maintenant rebaptisé sous le nom de "The Answer", quitterait le port de Québec en début de semaine.

L'avocat Bouchard a ajouté que son client est bien déterminé à aller jusqu'au bout dans cette affaire. "Il sait très bien qu'il sera mis sous arrêt en arrivant au port de Boston, a relaté M. Bouchard, mais il sera rapidement remis en liberté et il pourra continuer sa route jusque dans le Sud, à Freeport plus précisément. Il a de plus expliqué que, en vertu de

la nature des plaintes qui seront éventuellement portées contre lui à son arrivée en sol américain, il ne pourra pas être extradé au Canada.

Durant la journée d'hier, l'ancien navire Atlantean, qui a été rebaptisé "The Answer" au cours des derniers mois, a vogué allègrement au gré des flots du Saint-Laurent.

Lorsqu'un avion nolisé par LE SOLEIL l'a survolé, au cours de l'après-midi, il était déjà rendu à la hauteur de Sainte-Anne-des-Monts, en Gaspésie. Les glaces ne lui nuisaient en aucune façon, contrairement à ce que certaines rumeurs laissaient entendre.

Si la garde côtière a à intervenir, ce sera fort probablement près de l'île d'Anticosti ou près d'Halifax, en Nouvelle-Ecosse.

Dès qu'il voguera à l'extérieur des eaux territoriales canadiennes, les autorités fédérales deviendront impuissantes et ce sera la route de la liberté pour Erb et son équipage.

Le "Bernier"

Le brise-glace "Bernier", du ministère fédéral des Transports, était

Meublez-vous à nos dépens...

C'est votre chance de gagner un ménage

ACHETEZ UN MAGNIFIQUE ENSEMBLE POUR 3 PIÈCES PARMIS LES NOMBREUX MENAGES 1975 PRÉPARÉS AVEC GRAND SOIN PAR NOS CONSEILLERS

ET LE 5 MAI L'HEUREUX GAGNANT SERA REMBOURSE DU PLEIN MONTANT DE SON ACHAT

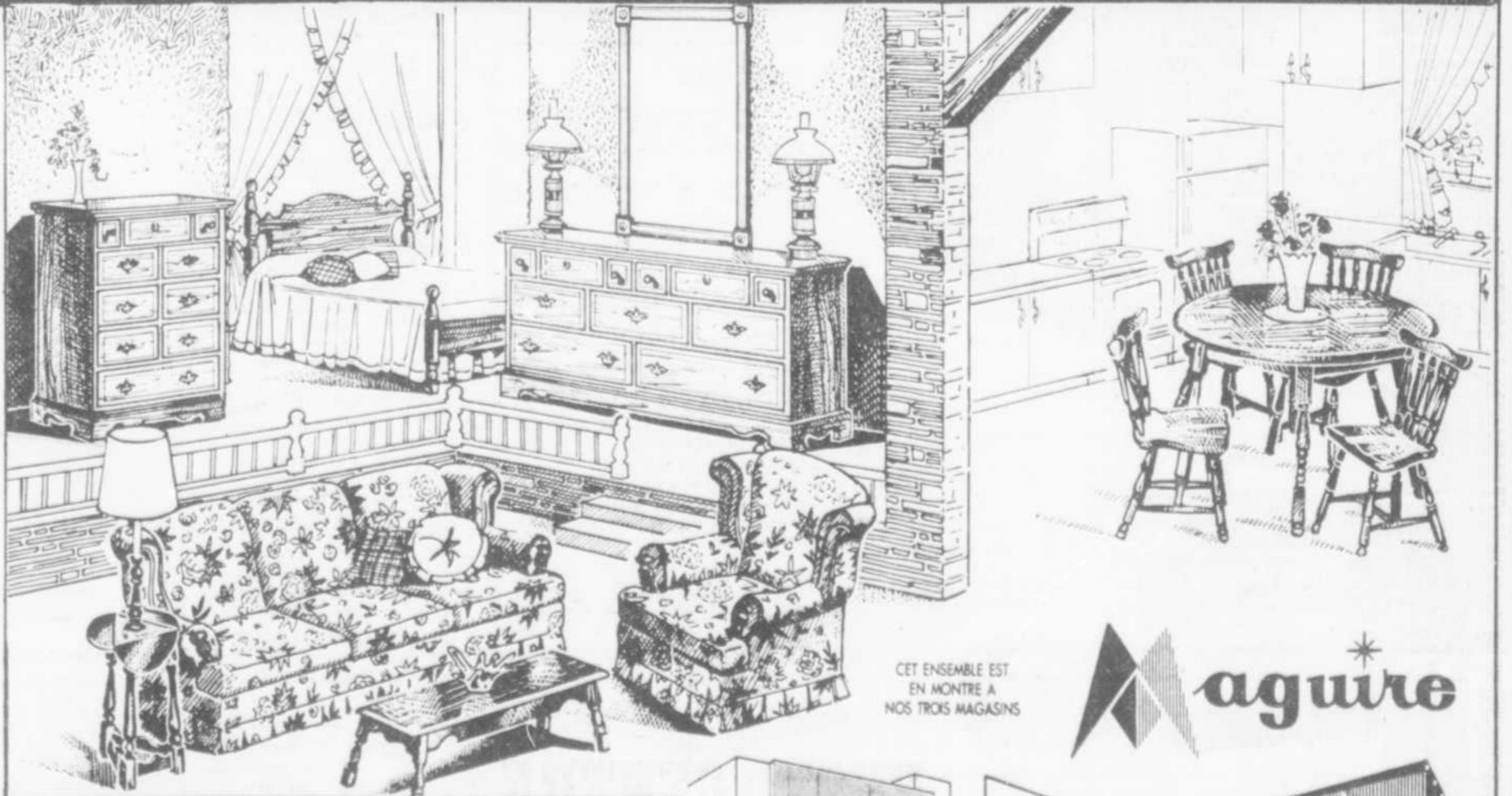
...aussi "voyagez à nos dépens"

GAGNEZ UNE SEMAINE POUR 2 COUPLES CHANCEUX AUX GRANDS BAHAMAS AVEC adventus tours

EN COLLABORATION AVEC



PLUS \$200. EN ARGENT PAR COUPLE.



CET ENSEMBLE EST EN MONTRÉ A NOS TROIS MAGASINS



CE MENAGE POUR 3 PIÈCES COMPREND

MOBILIER DE CHAMBRE: 6 MORCEAUX
● BUREAU TRIPLE
● MIROIR
● COMMODE
● LIT 54x80
● LAMPES 121

MOBILIER DE CUISINE: 5 MORCEAUX
● TABLE 96x48x80
● CHAISES

MOBILIER DE SALON: 4 MORCEAUX
● SOFA
● FAUTEUIL GR 4
● LAMPE DE PLANCHER
● TABLE À CAFÉ



1330, AVENUE MAGUIRE
Sillery - Tél. 661-4124



PLACE FLEUR DE LYS
Tél. 529-4915



430, AVENUE ST-SACREMENT
(coin boul. Charest)
Tél. 661-6231

* MISE DE CÔTÉ, SANS FRAIS * CONDITIONS FACILES DE PAIEMENTS * SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS * ON A LE SOUCI DE VOUS BIEN MEUBLER

Le maire St-Hilaire veut que Rimouski délaisse la Comeq

Claude VAILLANCOURT

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Coup de théâtre dans la palpitante histoire de la prise en charge du service de transport maritime et ferroviaire dans l'Est du Québec.

Au lendemain d'une résolution d'appui de la Conférence des maires de l'Est du Québec (Comeq), un organisme de concertation des dirigeants municipaux des agglomérations rurales et urbaines du territoire pilote, en faveur de la société Cogema (Compagnie de gestion de Matane), le maire

de Rimouski, M. Claude Saint-Hilaire, annonce son intention de demander à son conseil de se retirer de la première structure de coordination, mise de l'avant, sur le plan municipal, par suite du plan de développement.

Le maire de Rimouski pilote comme député à l'Assemblée nationale une proposition voulant que le système de traversier-rail ne soit pas assumé par Cogema, mais plutôt par la Société des traversiers du Québec.

Comme celle-ci n'a pas les moyens de prendre cette responsabilité, il in-

dique, après une ronde de négociations, que le Canadien Patifque est prêt à construire et à exploiter des bateaux polyvalents, depuis plusieurs ports éparpillés sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, pour le compte de la société.

La Commission des transports du Québec a déjà accordé un permis en ce sens à Cogema — une société régionale — mais uniquement à partir du port de Matane, sur la rive sud.

La Conférence des maires de l'Est du Québec,

malgré un retard, dans la mise en fonctionnement de ce service, a réitéré, en fin de semaine, son appui au groupe régional.

"Je savais que ça mettrait M. Saint-Hilaire en maudit", a confié au SOLEIL le maire de Matane et président de la Comeq, M. Roger Dion.

"Mais la majorité a parlé", ajoute-t-il.

La colère du maire de Rimouski, elle se traduit par le communiqué qu'il a émis depuis son bureau:

"Lorsqu'un organisme comme la Comeq entend se prononcer sur un dossier d'une importance aussi capitale que les traverses interrives, écrit-il, il se doit de donner une documentation complète à ses membres, soit rapport, expertise, etc. et non de donner un résumé fait par un de ses membres directement mis en cause, tel qu'il a été fait par le président, en fin de semaine, M. Roger Dion, maire de Matane.

La résolution adoptée par la Comeq, soutient le député de Rimouski, ne représente aucunement l'idée du milieu et la convocation, sans avis préalable des motifs de cette réunion, a fait en sorte que les principales

villes, telles Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Mont-Joli, Gaspé, Price, Saint-Fabien, Bic et bien d'autres, n'étaient pas présentes à cette réunion pour étudier à fond le problème.

"Seulement une dizaine de municipalités ont participé à cette réunion, poursuit-il, et se sont prononcées sur des documents préparés par un intéressé, le maire de Matane, sans se pencher sur un autre dossier complet d'un autre de ses

membres, la ville de Rimouski."

Il conclut: "Etant donné le peu de sérieux que semble vouloir mettre la Comeq dans l'étude des dossiers, je n'ai d'autre option que de demander à mon conseil de se retirer d'un organisme qui est dans l'incapacité d'étudier des dossiers, d'une manière sérieuse, avant de se prononcer."

Invité à livrer ses commentaires sur le sujet, le président de la Comeq a déclaré au SOLEIL qu'il

ne voulait nullement engager une polémique avec le maire de Rimouski.

"Il faut cependant se demander où est la conscience régionale, a-t-il rétorqué. Pour ma part, l'esprit de clocher est parti de mon esprit et je ne vise que l'intérêt de la région. Je suis certain que le projet mis de l'avant par Cogema profitera non seulement à Matane, mais aussi à Rimouski."

Il a précisé, en réponse

aux critiques de M. Saint-Hilaire, que le sujet avait été mis à l'ordre du jour par le secrétaire de la Comeq, car il constituait un dossier d'importance régionale.

Il rappelle aussi que la constitution de la Comeq, adoptée par l'ensemble des municipalités, veut que les municipalités présentes à l'assemblée forment quorum, et qu'un représentant de Rimouski prenait part aux délibérations.

Il ne croit pas que le retrait éventuel de Rimouski puisse meurtrir la Comeq et si "la réaction est un peu sévère, conclut-il, nous espérons qu'il (le conseil) revienne sur sa décision. Pour notre part, nous les considérons toujours comme partenaires."

Rupture des négociations entre Thetford et ses 21 cols-blancs

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Les négociations sont rompues entre la municipalité de Thetford Mines et ses 21 cols-blancs en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de travail, mais les employés hésitent à recourir au droit de grève, qu'ils ont acquis, hier, en raison du climat économique qui existe actuellement dans la région.

Néanmoins, les syndiqués (CSN) appuient, leurs revendications en ralentissant leur rendement au travail. Hier, ils se sont présentés à leurs bureaux en "jeans". Cependant, l'employeur pourrait répliquer par un renvoi massif (lock-out); des ouvriers ont remplacé les serrures de portes des différents locaux de l'hôtel de ville.

Les employés hésitent à déclencher un arrêt de travail. Ils craignent que l'opinion publique soit contre eux dans cette lutte au moment où tout le monde doit se serrer la ceinture par suite de l'incendie de l'usine de traitement de l'amiante de la mine King Beaver, le 8 décembre dernier. Au lendemain du sinistre, le maire, M. Louis-Philippe Boucher, avait déclaré que cette catastrophe qui a entraîné la mise à pied de 500 mineurs, ferait perdre à la municipalité \$200,000 en revenus provenant de l'impôt foncier et de la taxe de vente, portant ainsi à \$700,000 le déficit prévu pour 1975. Le premier magistrat avait fait l'annonce d'un régime d'austérité en ces termes: "On réduira les dépenses au maximum; tout le monde devra se serrer la ceinture."

Dans une proportion de 88 pour 100, les syndiqués ont rejeté, dimanche dernier, les dernières offres patronales, sensiblement les mêmes que celles qui ont été acceptées par les cols-bleus, le 14 février dernier. La proposition salariale de l'employeur consiste en un rattrapage de 4 pour 100 pour 1974, une augmentation de 12 pour 100 (\$22 par semaine ou \$0.65 l'heure) pour 1975, et la possibilité de renégocier la clause salariale pour 1976.

Le syndicat réclame un rattrapage de \$934 qui aurait pour effet de classer les employés municipaux sur le même pied que ceux de la fonction publique, une compensation de 7 pour 100 pour la perte du pouvoir d'achat en 1974, une hausse de salaire de 15 pour 100 pour 1975, et l'indexation de leurs revenus si l'augmentation du coût de la vie excède huit points.

Les bandits abattus à Montréal étaient deux évadés de prison

MONTREAL (PC) — La police a établi, hier, que les deux bandits abattus à Montréal, au cours du week-end, étaient des évadés de prison.

Le premier a été identifié comme étant Daniel Avery, 28 ans, qui s'était enfui du pénitencier Norfolk, au Massachusetts, en 1972. Le second est Gilles Morin, 19 ans,

évadé du centre de réhabilitation de Lac Echo, dans les Cantons de l'Est.

Avery a été descendu par la police, au cours d'une fusillade dans l'ouest de la ville. Quant à Morin, il a été tué par un employé de l'épicerie qu'il venait de cambrioler.

AYONS UNE PENSEE POUR LES MOINS FORTUNES...

Vous savez que, de plus en plus, il y a des personnes qui sont dans le besoin; en vous défatant des choses qui ne vous servent plus et qui vous embarrassent, tels que meubles, appareils électriques, etc., eux pourraient s'en resservir. Téléphoner à:

837-8478

Le COMPTOIR DES INFORTUNES DE LA RIVE-SUD

On passera les prendre le jour de votre choix sans frais de votre part.

Venez "travailler" chez nous. Vous aurez la paix et vous mangerez bien. Promis.

Bien des endroits peuvent vous offrir une salle de réunion pour un séminaire, un colloque, une rencontre d'affaires ou une session de travail intense hors du bureau.

Le Québec Hilton peut mettre à votre disposition 24 salons et salles de réunion, les agencer à votre guise, vous fournir tout l'équipement nécessaire et, en plus, vous faire bien manger.

Le service des repas et casse-croûte est exceptionnel. Nous croyons que si vous êtes là pour travailler, nous sommes là pour vous aider en vous rendant la vie plus agréable. Et nous y mettons du cœur à l'ouvrage: nos spécialistes sont toujours à votre service pour vous guider, vous conseiller, et souvent, devancer vos moindres desirs.

L'excellente nourriture que nous servons, les petits à-côtés utiles dans l'ambiance détendue et feutrée d'un hôtel de classe, voilà quelques-uns parmi les nombreux avantages qu'il y a à "venir travailler" au Québec Hilton.

Appelez nos spécialistes, au Service des banquets, à 647-2411. Ils mettront tout en oeuvre pour que votre réunion d'affaires soit aussi une réunion "tout confort".

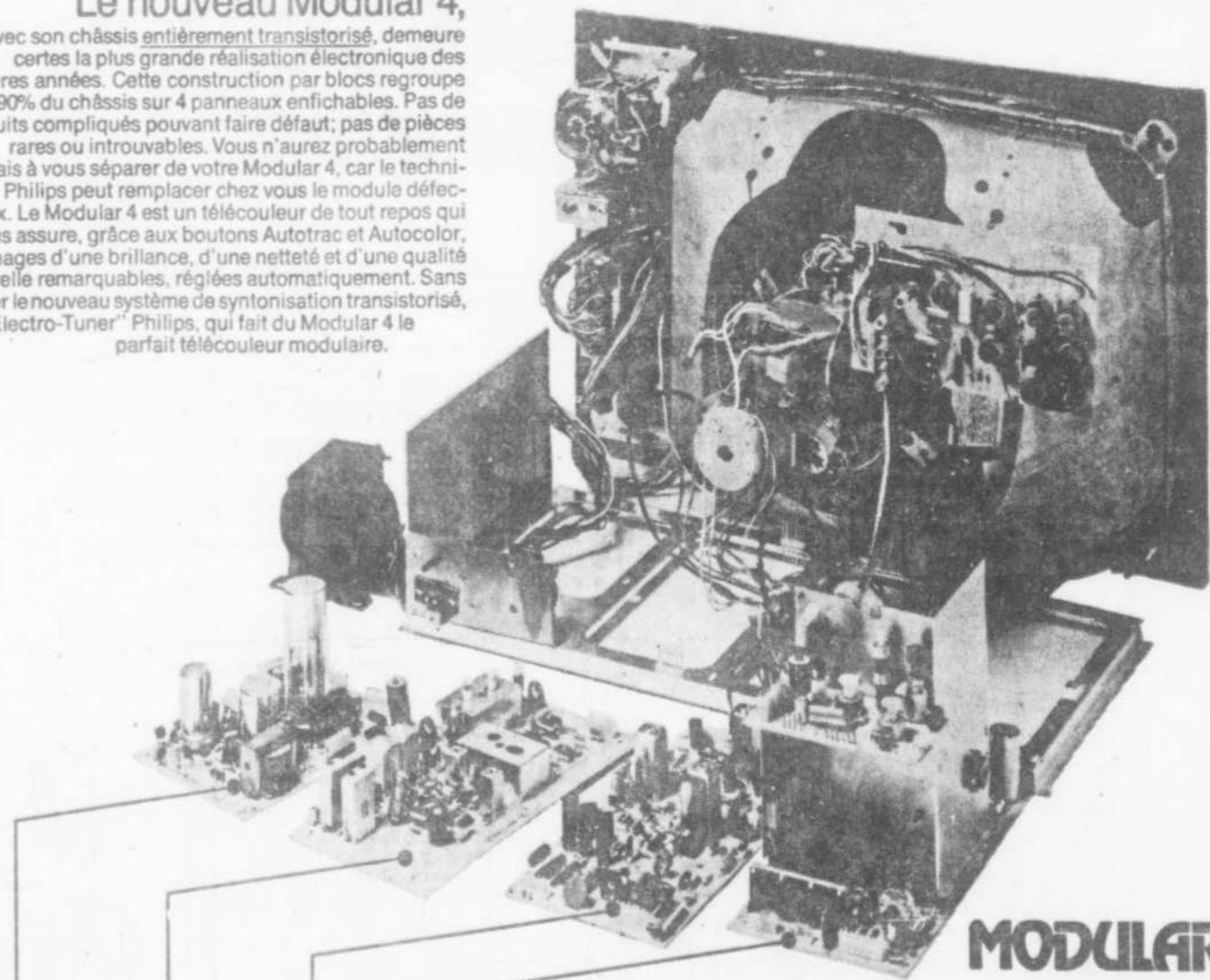
Chaleureusement votre...

Québec Hilton
au coeur de la Place Québec



LES 4 MEILLEURES RAISONS D'ACHETER UN TÉLÉCOULEUR PHILIPS.

Le nouveau Modular 4, avec son châssis entièrement transistorisé, demeure certes la plus grande réalisation électronique des dernières années. Cette construction par blocs regroupe 90% du châssis sur 4 panneaux enfichables. Pas de circuits compliqués pouvant faire défaut; pas de pièces rares ou introuvables. Vous n'aurez probablement jamais à vous séparer de votre Modular 4, car le technicien Philips peut remplacer chez vous le module défectueux. Le Modular 4 est un télécouleur de tout repos qui vous assure, grâce aux boutons Autotrac et Autocolor, des images d'une brillance, d'une netteté et d'une qualité naturelle remarquables, réglées automatiquement. Sans oublier le nouveau système de syntonisation transistorisé, l'"Electro-Tuner" Philips, qui fait du Modular 4 le parfait télécouleur modulaire.



MODULAR 4

1 Haute tension / verticale — image nette et brillante
Veille à la mise au point parfaite de l'image sous toutes les intensités de lumière. Garde l'image brillante et nette. Préviend le rétrécissement, le renflement ou le roulement de l'image.

2 Chroma-couleur superbe
Le module Chroma, doté de minicircuits, traite le signal de télévision en couleur pour l'écran. Vous obtenez ainsi en tout temps une superbe image, brillante et claire. Contient aussi les circuits de netteté d'image et de synchronisation des tantes pour une définition et une couleur impeccables.

3 F.I. — Images parfaites en tout temps
Grâce aux minicircuits, ce module donne une image parfaite qui ne se déchire pas et ne saute jamais. Contient le circuit de syntonisation précise automatique; donne une meilleure sonorité.

4 Alimentation par transformateur — l'image reste stable
Un nouveau transformateur veille à la stabilité de l'image, régule le courant qui alimente le châssis et la lampe-écran, et protège les pièces contre l'endommagement, tout en permettant l'utilisation d'une prise d'entrée de câble spéciale pour la télévision par câble; élimine l'interférence dans l'image causée par les signaux parasites.



MODULAR 4

EN FÉVRIER ET EN MARS, VOTRE DÉPOSITAIRE PHILIPS VOUS EN FERA MÊME DÉCOUVRIR UNE CINQUIÈME.



Jean Chrétien

Ottawa poursuivra les cols bleus qui ont débrayé illégalement

(D'après PC, UPI) — Le président du Conseil du Trésor, le ministre Jean Chrétien, a déclaré, hier, aux Communes, que le gouvernement poursuivra les travailleurs fédéraux qui ont débrayé illégalement lors de la grève des cols bleus.

M. Chrétien a même ajouté que les ministères touchés par ces débrayages illégaux avaient commencé à recueillir les informations pertinentes.

Environ 3.600 des 18.600 cols bleus du gouvernement fédéral font partie de services considérés comme essentiels. Ainsi, tout débrayage de leur part est considéré comme illégal et les individus ayant enfreint ces dispositions sont sujets à des amendes de \$100.

En dépit de la trêve accordée au service des Postes à Toronto pour permettre l'acheminement des chèques de pensions du gouvernement fédéral, le conflit continuait de faire sentir ses effets.

Ainsi, la grève des cols bleus a eu des répercussions, hier, à Québec, sur des services du Canadien National et

de la Société des traversiers Québec-Lévis.

En effet, des employés de ces deux entreprises ont été dans l'impossibilité de travailler à l'édifice du CN, à Place Marché Champlain, parce que le chauffage ne fonctionnait pas.

Ce sont les chaudières du ministère fédéral des Transports, situé tout à côté, qui chauffent l'édifice du CN. Or, en raison de la grève des cols bleus du service maritime du ministère, le chauffage était au point mort.

D'autre part, l'Alliance de la fonction publique, avec qui les cols bleus sont syndiqués, nous a déclaré qu'aucun employé des Postes dans la région de Québec n'était en grève, comme c'était le cas dans d'autres villes du Canada.

Dans la région, seuls les employés du service maritime du ministère des Transports et les hommes de métier de la base de Bagotville étaient en grève.

Ces derniers ont d'ailleurs fait parvenir un télégramme de blâme à l'Alliance de la fonction publique

pour avoir autorisé la trêve de 36 heures au bureau de poste de Toronto.

"Il n'est pas question de manifester de la sympathie à qui que ce soit en temps de grève", a déclaré le président du local 501 de Bagotville, dont 300 membres ont débrayé.

Au pays la situation se présentait de cette façon, hier.

Les grèves ont bloqué la livraison postale, à Calgary, mais les cols bleus de Toronto ont atténué leur pression à Toronto où les préposés au tri du courrier ont commencé à classer quelque 1.5 millions de chèques de pension et de bien-être devant être distribués à des bénéficiaires de l'Ontario.

Cette trêve décrétée à Toronto a permis à quelque 200 préposés au tri de débiter ce travail, tandis que le courrier ordinaire continuait de s'emplier au terminus ontarien qui manutentionne plus de la moitié du courrier distribué au Canada.

La manutention des grains, dans l'ouest, demeure paralysée par les grèves sélectives entreprises lundi

dernier à travers le pays. Les services aériens, interrompus à quelques reprises la semaine dernière, sont toutefois presque tous revenus à la normale.

En Alberta, où un leader syndical a annoncé un durcissement des grèves durant la fin de semaine, tous les facteurs de Calgary ont refusé de traverser les lignes de piquetage érigées par les grévistes. Il n'y eut aucune livraison de courrier dans toute la ville.

Les débrayages se sont aussi poursuivis dans le parc national de Banff et aux éleveurs à grain gouvernementaux de Lethbridge et Calgary.

Rien ne laissait présager ce matin une reprise des négociations entre l'Alliance de la Fonction publique et le Conseil du Trésor. Les derniers entretiens ont échoué la semaine dernière.

Entre-temps, M. William Doherty, vice-président de l'Alliance de la fonction publique a affirmé que les pourparlers étaient dans une impasse parce que le gouvernement refuse d'accorder à ses employés des hausses salariales de 25,7 pour cent dans le cadre d'un contrat de deux ans.

Remise à plus tard des mesures fiscales sur les ressources

OTTAWA (PC) — Les trois partis d'opposition se sont alignés hier aux Communes pour amener le gouvernement à reconsidérer sa position en reportant, du moins après la prochaine rencontre des premiers ministres en avril prochain, la proclamation des mesures fiscales touchant l'industrie des ressources.

Pour l'Opposition, il est essentiel que le gouvernement fédéral consulte

les provinces avant de modifier sa législation fiscale de façon, notamment à ne plus permettre la déductibilité des redevances versées aux provinces dans le calcul de l'impôt fédéral des compagnies exploitant les ressources.

Au cours des débats, les porte-parole de l'Opposition ont tour à tour donné leur appui à un amendement

conservateur visant à différer la mise en application des articles litigieux du projet de loi destiné à entériner les dispositions au budget de novembre dernier.

Le ministre des Finances, M. John Turner, qui devrait répliquer à la prochaine séance de la Chambre, s'est refusé jusqu'ici à tout compromis sur la question, suite aux protestations véhémentes des provinces productrices, qui accusent le gouvernement fédéral de s'immiscer dans leur champ de juridiction, et de l'industrie, qui s'insurge devant la double imposition à laquelle elle se voit soumise.

M. Turner soutient que le gouvernement fédéral a dû prendre cette initiative afin de s'assurer une juste part des revenus des ressources suite à la décision des provinces productrices de hausser le taux de leurs redevances.

Synchrude

L'entente, en vertu de laquelle le consortium Synchrude exploitant les sables bitumineux de l'Athabaska est exempté du principe de non-déductibilité des redevances versées aux provinces, a par ailleurs été

évoquée par les néo-démocrates au cours de l'étude du projet de loi.

Le Nouveau Parti démocratique, qui ne cesse de dénoncer l'accord en vertu duquel le gouvernement s'est engagé à défrayer 15 pour cent des coûts du projet évalué à \$2 milliards, a demandé au ministre des Finances certaines précisions sur le régime fiscal particulier accordé à Synchrude.

Le taux d'abattement consenti pour les coûts de développement sera-t-il dans le cas de Synchrude de 100 pour cent, comme le veut le budget, ou de 30 pour cent, comme il est actuellement prévu, compte tenu que le privilège de la déductibilité des redevances a été accordé au consortium en vertu du fait que les travaux d'exploitation avaient débuté lors du présent régime fiscal?

Les membres du consortium, composé d'Imperial Oil, Gulf Oil et Cities Service, pourront-ils d'autre part faire appliquer ces concessions fiscales aux revenus tirés de d'autres investissements dans le cas où les profits de Synchrude ne seraient pas suffisants pour en tirer pleinement avantage?

La grève de l'anglais s'étend maintenant à 2,200 employés

MONTREAL (PC) — C'est maintenant 2.200 employés de la Commission d'assurance-chômage au Québec qui refusent de travailler en anglais, invoquant une résolution adoptée en juin 1973 par Ottawa pour régir l'application du principe des langues officielles.

Au cours d'une réunion, hier, les employés ont décidé de poursuivre leur boycottage de l'anglais jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause. Le mouvement, d'ailleurs, s'est répandu de Montréal à Hull, Sherbrooke et Granby.

Dans l'ensemble du Québec, a-t-on

expliqué, 70 employés de la CAC doivent être bilingues. Tous les autres peuvent être unilingues français. S'ils ont parlé anglais dans le passé, ce n'est que parce qu'ils l'ont voulu.

Ils ne veulent plus le faire, disent-ils, à moins que le gouvernement ne

leur accorde une prime de sept pour cent, prime accordée pour le bilinguisme.

La CAC compte quelque 1.800 employés à Montréal et 3.500 dans l'ensemble du Québec.

Bilinguisme: cours de français à des fonctionnaires canadiens-français

OTTAWA (d'après PC) — Cinquante-trois fonctionnaires fédéraux, qui travaillent à Ottawa et dont la langue maternelle est le français, suivent des cours de langue française payés par le gouvernement en vertu de la politique de bilinguisme.

Le gouvernement annonce lui-même la nouvelle dans des réponses qu'il a apportées à des questions écrites posées par le député libéral de Vaudreuil, M. Harold Herbert.

Les Canadiens-français qui suivent

des cours de langue française avaient jusqu'ici utilisé l'anglais dans leur travail quotidien.

Seulement un quart environ des ministères ont apporté des réponses. Parmi ceux qui n'ont transmis aucun renseignement, figure le ministère de la Défense qui alléguait n'avoir pas le personnel nécessaire pour satisfaire à la requête. La plupart des ministères qui ont répondu ont dit que les employés concernés ont travaillé en anglais pendant un certain temps et qu'en conséquence ils avaient besoin

de se rafraîchir la mémoire. Deux employés du ministère de l'Industrie ont déclaré que le français était leur langue maternelle mais que l'anglais était leur choix dans les deux langues officielles. Les dix employés cités par le ministère du Revenu "suivent des cours pour améliorer leur connaissance du français ou pour des raisons administratives". Quant au ministère des Affaires indiennes, il a 14 employés dont le français est la langue maternelle mais qui suivent également des cours de recyclage dans cette langue.

performance de placement économie d'impôt

PLUS

NOUVEAU RÉGIME GARANTI

régime d'épargne-retraite du TRUST GÉNÉRAL

TITRES GÉNÉRAUX
 12, rue St-Jacques, Québec, 688-8070, Poste 2000
 12, rue St-Jacques, Québec, 774-4106, Poste 2000
 402, rue St-Jacques, Québec, 548-5460, Poste 2000
 906, rue St-Jacques, Québec, 548-5460, Poste 2000
 906, rue St-Jacques, Québec, 548-5460, Poste 2000

Pour obtenir le maximum de votre régime d'épargne retraite, veuillez remplir ce coupon et l'adresser à Service des régimes d'épargne-retraite.

Nom: _____
 Adresse: _____
 Ville: _____
 Téléphone: _____

BOUCHERIE
R. VILLENEUVE

Spécialité VIANDE
 PRIX DU GROS
 POUR VOTRE CONGÉLATEUR
 Tél.: 623-1405

1024, AV. BOURG-ROYAL
 CHARLEBOURG-EST

VENTE

CHEZ MORRIS ET FILS
ACHÉTEZ MAINTENANT
ET ÉPARGNEZ

PAYEZ DANS 90 JOURS SANS INTÉRÊT

AUVENTS

EN FIBRE DE VERRE
ou ALUMINIUM

toutes dimensions,
faits
sur commande
à prix très bas!

Fenêtres
d'aluminium
à 3 rainures

Contrôle réversible pour net-
toyer la vitre intérieure et
extérieure à l'intérieur de la
maison. Couleurs au choix.

● RESIDENTIELS ●
● COMMERCIAUX ●
● INDUSTRIELS ●

FENETRES COULISSANTES

AUSSI: "PANORAMIQUES" tout en aluminium
RETEVEMENTS en ALUMINIUM

PORTES D'ALUMINIUM 1 1/2 x 2"

Dessinés et fabriqués entièrement au Québec par
de Québecois pour nos climats rigoureux
EN TOUTE DIMENSION ET COULEUR

GARANTIE MORRIS
DEPUIS PLUS DE 30 ANS
MARQUERISE GARANTIE OU
REMPLACÉE SANS FRAIS

DEMONSTRATION
GRATUITE
à domicile
JOUR ET SOIR

MORRIS & FILS
LIMITÉE

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENETRES

692-2127

263 RUE ST-PAUL, QUE. (CARRÉ PARENT) AUSAÏ TERMES FACILES

DÉCÈS et AVIS DIVERS

• RHÉTORIQUES et AMICALES • FUNÉRAILLES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

705 AVIS DE DÉCÈS

BLOUIN (Claudius) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 23 février 1975, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Claudius Blouin, époux de dame Jacqueline Leclerc. Il demeurait au 534, 9^{ème} rue Sud, Charly. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 février à 3h. Départ des salons.

Claude Marcoux Ltée
Place de l'église
Charly

à 2h55 pour l'église de Charly et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils, sa fille, son gendre et sa belle-fille. M. et Mme André Blouin (Claudette Carrier), M. et Mme Gilles Girard (Diane), ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. M. et Mme Herman Girard (Blanche), M. et Mme Albert Blouin (Rose Guay), Mme Roland Fréchet (Yvonne), M. et Mme Emile Blouin (Yolande Bacon), M. et Mme Leo Cloutier (Jacqueline), M. et Mme Marcel Blouin (Liliane Bilodeau), M. et Mme Rosaire Carrier (Blanche Paradis), M. et Mme Gérard Carrier (Marie-Emilie Casgrain), Mme Adouard Carrier (Germaine Carrier), M. et Mme Jos Leclerc (Irène Ruel), M. et Mme Philippe Leclerc (Agathe), M. et Mme Roger Paquet (Noëlla Carrier), M. et Mme Lucien Roberge (Lucille Carrier), M. et Mme Georges Boulay (Anna Carrier), M. et Mme Roméo Moreau (Liliane Carrier).

époux, ses enfants et son gendre, M. et Mme Jean-Pierre Martel (Andréanne), Yvon, Marjolaine, Yolande, Manon, Eric, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Henri Leclerc (Simone), M. et Mme Simon Imbeault (Hélène Asselin), M. et Mme Victor Turcotte (Blanche), M. et Mme Gérard Imbeault (Jacqueline Asselin), M. et Mme Raymond Gelinas (Jacqueline), M. et Mme Robert Imbeault (Thérèse Gosse), M. et Mme Fernand Imbeault (Jeannine Guérard), M. et Mme Paul-Aimée Imbeault (Thérèse Tardif), M. et Mme Jean-Paul Gelinas (Georgette), M. et Mme Armand Imbeault (Murielle Blouin), M. et Mme Charles-André Imbeault (Louise Larouche), M. et Mme Paul-Albert Imbeault (Andrée Pilote), M. et Mme Marcel Lalancette (Rose-Hélène), M. et Mme Marcel Langevin (Normande), M. et Mme Jean-Marie Drouin, Mme Alphérod Blouin, M. et Mme Théodore Turcotte, Mme Abel Drouin, le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

DUBÉ (Albert) — A Québec, le 23 février 1975, à l'âge de 37 ans, est décédé M. Albert Dubé, époux de dame Louise-Lafontaine. Il demeurait au 364, Bagot. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc.
224 ouest, St-Vallier

à 9h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Alain, Diane, Mario, José, sa mère, Mme Paul Dubé, beaux-parents, M. et Mme Rosario Laflamme, frères et sœurs, M. et Mme Paul-Emile Arseneault (Thérèse), M. et Mme Gérard Dubé (Murielle Fortier), M. et Mme Michel Odess (Gisele), Mlle Nicole Dubé, M. et Mme Gilles Boudreau (Micheline), Mme Marcel Dubé (Jeanne Rousin), belle-sœur, Mlle Claudette Laflamme, ainsi que ses oncles et tantes, neveux et nièces. Salon fermé de 5 à 7 heures.

DUCHESNEAU (Rosa Durand) — A Loretteville le 24 février 1975 à l'âge de 44 ans, est décédée dame Rosa Durand, épouse de M. Fernand Duchesneau. Elle demeurait à 62 rue Verret. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 11h. Départ du salon funéraire.

Falardeau Inc.
30, rue St-Joseph

à 10h45, pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial. Elle était la mère de Denis, Michel, Diane, Pierre, ses beaux-parents M. et Mme Jean-Baptiste Duchesneau, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Paul Durand, M. et Mme Simon Turcotte, M. et Mme Maurice Durand, M. et Mme Emile Durand, M. et Mme Marc Lacasse, M. et Mme Claude Boudrias, M. et Mme Maurice Drouin, Mme Louis-Philippe Brunet, M. et Mme Roland Boivin.

GIGUÈRE (Gilbert) — A Québec, le 23 février 1975, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Gilbert Giguère, retraité du C.N.R., époux en 2^e nocce de feu Laura Gignac et en 1^{ère} nocce de dame Emérentienne Hamel-Blondeau. Il demeurait au 432, ch. de la Canardière. Les funérailles auront lieu jeudi 27 février à 10h. Départ du funérarium.

Lepine-Cloutier Ltée
900, 1^{ère} Avenue

à 9h45 pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Roland Bourbion (Gilberte), M. et Mme Albert Vadeboncoeur (Rose-Aimée), M. et Mme Laurent Giguère (Fernande Goulet), M. et Mme Claude Michaud (Marie-Jeanne), M. et Mme André Thibault (Gisèle), M. et Mme Camille Giguère (Claudette Brown), ses frères et belles-sœurs, Sr Ste-Marthe, Sr Alexandrina, M. et Mme Joseph Giguère, Mme Louis Verreault (Anna), Mme Odina Thomassin (Albertine), M. Eugène Drouin, Mme Hector Gignac, M. et Mme Jean-Baptiste Boivin (Yvonne Hamel), Mme Ernest Robitaille (Virginie Hamel), et de nombreux petits-enfants.

GOLDSMITH (Edward John) — A l'Hôtel de l'Enfant-Jésus, le 24 février 1975, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Edward John Goldsmith, époux de dame Juliette Jean. Il demeurait au 1610, rue Denis Verville. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 février. Départ du foyer funéraire.

J. Bouchard & Fils
1740, rue Bardy

pour le cimetière d'Avocat, comté d'Argenteuil. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses filles, son gendre, M. et Mme Antonio Casolino (Evelyn), Mlle Betty Goldsmith, sa sœur Mme Betty Kennedy ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs de la famille Jean. Le foyer funéraire sera ouvert de 2 à 3 et de 7 à 10.

GUILBAULT (Alice Alain) — A Québec, le 23 février 1975, à l'âge de 77 ans et 4 mois, est décédée Dame Napoléon Guilbault, épouse en 1^{ère} nocce de feu M. Roméo Audy, en 2^{ème} nocce de M. Napoléon Guilbault. Elle demeurait au 256, boul. Benoit XV. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 février, à 10h a.m. Départ

Coopérative funéraire de l'Anse
280, 8^e Rue
Limoilou

à 9h45 a.m. pour l'église St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, M. Napoléon Guilbault, ses enfants: l'abbé André Audy de St-Charles-Garnier, M. Mme René Audy (Marthe Vézina), M. Mme Clément Audy (Monique Roy), M. Mme Fernand Audy (Rita Leclerc), Dr et Mme Conrad Audy (Marthe Lebon), M. Mme Claude Falardeau (Jacqueline Audy), M. Mme Guy Marcoux (Charlotte Audy), M. Mme André Marcoux (Louise Audy); ses sœurs: Mme Conrad Boulet (Laure Alain), M. Mme Wilfrid Letourneau (Noëlla Alain); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Mme Léopold Lesard, M. Mme Roland Guilbault, M. Mme Léon Tremblay, M. Mme Joseph Imbault, plusieurs petits-enfants et un arrière-petit-enfant; sa belle-fille: M. Mme Roger Alain (Marie Guilbault). Le salon sera fermé entre 5h p.m. et 7h p.m.

LEBLANC (Albert) — A Québec le 24 février 1975, à l'âge de 77 ans et 6 mois, est décédé M. Albert Leblanc, fils de feu Louis Leblanc et de feu dame Elisabeth Larivière. Il demeurait au 54 rue de la Salle. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 10h. Départ de la Coop. du Pied de la Falaise.

440 est St-François

à 9h45, pour l'église de Jacques-Cartier, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces.

LIZOTTE (Léopold) — A Ste-Foy, le 23 février 1975 est décédé M. Léopold Lizotte, époux de dame Simone Boucher. Il demeurait au 758 Ave. Clairmont. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 10h.

TURGEON (Marie-Anne Lachance) — A Sillery, le 23 février 1975, est décédée dame Marie-Anne Lachance, épouse

BOULET (Louise Ouellet) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 22 février 1975, à l'âge de 49 ans et 8 mois, est décédée dame Louise Ouellet, épouse de M. Louis Boulet. Elle demeurait au 1825, rue Desrosières. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 11h. Départ du Foyer Funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 10h40 pour l'église St-Pascal Maizerets. Inhumation au cimetière St-Charles, St-Vallier Ouest. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son beau-père: M. Albéric Boulet. Ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Louis René Ouellet, M. et Mme Maurice Ouellet, M. et Mme Guy Parent (Cécile Ouellet), Mme Denise Roy, M. et Mme Réjean Ouellet, Mme Jean-Paul Boulet, M. et Mme Roland Boulet, M. et Mme Camille Boulet, M. et Mme Raymond Boulet, M. et Mme Emilien Boulet, M. et Me Raoul Gauthier (Thérèse Boulet), M. et Mme Fernand Grenier (Jeanne Boulet), M. et Mme Rodolphe Robitoux (Jacqueline Boulet), Mlle Fernande Boulet, M. et Mme Gérard Godbout (Marie-Alice Boulet). Plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2h-3h; 7h-10h.

CANTIN (Charlotte) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 24 février 1975 à l'âge de 86 ans et 5 mois, est décédée Mlle Charlotte Cantin, ex-conseillère au Ministère de l'Agriculture, demeurant au 62 rue Du Sault, St-Romuald. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 février à 1h. Départ des salons.

Claude Marcoux Ltée
96 de la Fabrique
St-Romuald

à 9h pour l'église St-Côme de Beauceuil de la cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères et belles-sœurs, M. et Mme Leonard Cantin de Lambton, comté Mégantic, M. et Mme Charles Cantin de St-Georges Beauce, Dr et Mme Austin Cantin de Montréal, son neveu et sa nièce Dr et Mme Jacques Cantin de Pagnuello Outremont, s.v.p. ne pas envoyer de fleur, faire don à la Société Canadienne du Cancer, 375 boul. St-Cyrille ouest, Québec.

DEMERIS (Adeline Boivin) — Au foyer de St-Flavien, le 24 février 1975, à l'âge de 99 ans et 8 mois, est décédée dame Adeline Boivin épouse de feu M. Arthur Demers. Autrement de St-Narcisse de Lotbinière. Les funérailles auront lieu jeudi à 10h. Départ de la salle paroissiale de St-Narcisse à 9h30. Pour l'église de St-Narcisse et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, Marie, Anna, (Mme Louis Duches), Aurélie (Mme Joseph Bernier), Didace (Léda Sylvain), Malvina (Mme Bernard Goulet), Albert (Bertha Langlois), Rose-Anna (Mme Joseph Prévost), Edmond (Marie-Jeanne Labonté), sa sœur, Mme Joseph Pellet, ainsi que de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants, parents et amis. La direction des funérailles a été confiée à la maison

NOLIN (Hermine) — A Québec, le 21 février 1975, est décédée Mlle Hermine Nolin, fille de feu M. et Mme Joseph Nolin. Elle demeurait au 525, 80^{ème} rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles ont eu lieu lundi, 24 février à 3h.

REHEL (Laura Leclerc) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 23 février 1975, à l'âge de 51 ans 5 mois, est décédée dame Laura Leclerc, épouse de M. Clarence Rehel. Elle demeurait au 6, rue des Saules est. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du foyer funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 9h45 pour l'église St-Albert-Le-Grand, inhumation au cimetière St-Charles (St-Vallier est). Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Raymond Rehel, M. Victor Rehel (Ontario), ses sœurs, ses frères, M. et Mme Philippe Leclerc (Cécile Blouin), M. et Mme Ovide Leclerc (Thérèse Belisle), M. et Mme Alcide Leclerc (Fernande Berubé), M. et Mme Adrien Robert (Rose Leclerc), Mme Jeanne Talbot, Mme Juliette Leclerc, M. Henri Mussey, M. et Mme Armand Couture (Louise Leclerc), M. et Mme Lucien Leclerc (Georgette Ménard), M. et Mme Jack Meyers (Marcelle Leclerc), M. et Mme Arthur Laflamme (Florence Leclerc), M. et Mme Armand Paquet (Pierrette Leclerc), sa cousine, Mlle Alice Côté, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2 à 5 heures, 7 à 10 heures.

VALLEE (Marie-Louise Lawlor) — A Ste-Foy, le 23 février 1975, à l'âge de 75 ans est décédée dame Marie-Louise Lawlor, épouse de feu Jean-Louis Vallée. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 10h. Départ du funérarium.

Lepine-Cloutier Ltée,
1025 Rte de l'Église,
Ste-Foy

à 9h45 pour l'église St-Benoit Abbé et de là au cimetière Mont-Marie, Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Fernand Vallée (Blondine Chabot), M. et Mme Jean Vallée (Lucie Hudon), M. et Mme Danny Dempster (Pierrette), M. et Mme Laurent Gauthier (Huguette), Mme Michelle Young, M. et Mme Guy Blondeau (Ginette), M. et Mme Gilles Vallée (Denise Tremblay), plusieurs petits enfants; ses belles-sœurs: Mme James Lawlor, Mme Jos Vallée, Mlle Cécile Vallée, Mme Ernest Lavigne, un beau-frère M. Tom Boivin.

REHEL (Laura Leclerc) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 23 février 1975, à l'âge de 51 ans 5 mois, est décédée dame Laura Leclerc, épouse de M. Clarence Rehel. Elle demeurait au 6, rue des Saules est. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du foyer funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 9h45 pour l'église St-Albert-Le-Grand, inhumation au cimetière St-Charles (St-Vallier est). Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Raymond Rehel, M. Victor Rehel (Ontario), ses sœurs, ses frères, M. et Mme Philippe Leclerc (Cécile Blouin), M. et Mme Ovide Leclerc (Thérèse Belisle), M. et Mme Alcide Leclerc (Fernande Berubé), M. et Mme Adrien Robert (Rose Leclerc), Mme Jeanne Talbot, Mme Juliette Leclerc, M. Henri Mussey, M. et Mme Armand Couture (Louise Leclerc), M. et Mme Lucien Leclerc (Georgette Ménard), M. et Mme Jack Meyers (Marcelle Leclerc), M. et Mme Arthur Laflamme (Florence Leclerc), M. et Mme Armand Paquet (Pierrette Leclerc), sa cousine, Mlle Alice Côté, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2 à 5 heures, 7 à 10 heures.

VALLEE (Marie-Louise Lawlor) — A Ste-Foy, le 23 février 1975, à l'âge de 75 ans est décédée dame Marie-Louise Lawlor, épouse de feu Jean-Louis Vallée. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 10h. Départ du funérarium.

Lepine-Cloutier Ltée,
1025 Rte de l'Église,
Ste-Foy

à 9h45 pour l'église St-Benoit Abbé et de là au cimetière Mont-Marie, Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Fernand Vallée (Blondine Chabot), M. et Mme Jean Vallée (Lucie Hudon), M. et Mme Danny Dempster (Pierrette), M. et Mme Laurent Gauthier (Huguette), Mme Michelle Young, M. et Mme Guy Blondeau (Ginette), M. et Mme Gilles Vallée (Denise Tremblay), plusieurs petits enfants; ses belles-sœurs: Mme James Lawlor, Mme Jos Vallée, Mlle Cécile Vallée, Mme Ernest Lavigne, un beau-frère M. Tom Boivin.

VALLEE (Marie-Louise Lawlor) — A Ste-Foy, le 23 février 1975, à l'âge de 75 ans est décédée dame Marie-Louise Lawlor, épouse de feu Jean-Louis Vallée. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 10h. Départ du funérarium.

Lepine-Cloutier Ltée,
1025 Rte de l'Église,
Ste-Foy

à 9h45 pour l'église St-Benoit Abbé et de là au cimetière Mont-Marie, Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Fernand Vallée (Blondine Chabot), M. et Mme Jean Vallée (Lucie Hudon), M. et Mme Danny Dempster (Pierrette), M. et Mme Laurent Gauthier (Huguette), Mme Michelle Young, M. et Mme Guy Blondeau (Ginette), M. et Mme Gilles Vallée (Denise Tremblay), plusieurs petits enfants; ses belles-sœurs: Mme James Lawlor, Mme Jos Vallée, Mlle Cécile Vallée, Mme Ernest Lavigne, un beau-frère M. Tom Boivin.

BOULET (Louise Ouellet) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 22 février 1975, à l'âge de 49 ans et 8 mois, est décédée dame Louise Ouellet, épouse de M. Louis Boulet. Elle demeurait au 1825, rue Desrosières. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 11h. Départ du Foyer Funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 10h40 pour l'église St-Pascal Maizerets. Inhumation au cimetière St-Charles, St-Vallier Ouest. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son beau-père: M. Albéric Boulet. Ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Louis René Ouellet, M. et Mme Maurice Ouellet, M. et Mme Guy Parent (Cécile Ouellet), Mme Denise Roy, M. et Mme Réjean Ouellet, Mme Jean-Paul Boulet, M. et Mme Roland Boulet, M. et Mme Camille Boulet, M. et Mme Raymond Boulet, M. et Mme Emilien Boulet, M. et Me Raoul Gauthier (Thérèse Boulet), M. et Mme Fernand Grenier (Jeanne Boulet), M. et Mme Rodolphe Robitoux (Jacqueline Boulet), Mlle Fernande Boulet, M. et Mme Gérard Godbout (Marie-Alice Boulet). Plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2h-3h; 7h-10h.

CANTIN (Charlotte) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 24 février 1975 à l'âge de 86 ans et 5 mois, est décédée Mlle Charlotte Cantin, ex-conseillère au Ministère de l'Agriculture, demeurant au 62 rue Du Sault, St-Romuald. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 février à 1h. Départ des salons.

Claude Marcoux Ltée
96 de la Fabrique
St-Romuald

à 9h pour l'église St-Côme de Beauceuil de la cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères et belles-sœurs, M. et Mme Leonard Cantin de Lambton, comté Mégantic, M. et Mme Charles Cantin de St-Georges Beauce, Dr et Mme Austin Cantin de Montréal, son neveu et sa nièce Dr et Mme Jacques Cantin de Pagnuello Outremont, s.v.p. ne pas envoyer de fleur, faire don à la Société Canadienne du Cancer, 375 boul. St-Cyrille ouest, Québec.

NOLIN (Hermine) — A Québec, le 21 février 1975, est décédée Mlle Hermine Nolin, fille de feu M. et Mme Joseph Nolin. Elle demeurait au 525, 80^{ème} rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles ont eu lieu lundi, 24 février à 3h.

REHEL (Laura Leclerc) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 23 février 1975, à l'âge de 51 ans 5 mois, est décédée dame Laura Leclerc, épouse de M. Clarence Rehel. Elle demeurait au 6, rue des Saules est. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du foyer funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 9h45 pour l'église St-Albert-Le-Grand, inhumation au cimetière St-Charles (St-Vallier est). Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Raymond Rehel, M. Victor Rehel (Ontario), ses sœurs, ses frères, M. et Mme Philippe Leclerc (Cécile Blouin), M. et Mme Ovide Leclerc (Thérèse Belisle), M. et Mme Alcide Leclerc (Fernande Berubé), M. et Mme Adrien Robert (Rose Leclerc), Mme Jeanne Talbot, Mme Juliette Leclerc, M. Henri Mussey, M. et Mme Armand Couture (Louise Leclerc), M. et Mme Lucien Leclerc (Georgette Ménard), M. et Mme Jack Meyers (Marcelle Leclerc), M. et Mme Arthur Laflamme (Florence Leclerc), M. et Mme Armand Paquet (Pierrette Leclerc), sa cousine, Mlle Alice Côté, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2 à 5 heures, 7 à 10 heures.

VALLEE (Marie-Louise Lawlor) — A Ste-Foy, le 23 février 1975, à l'âge de 75 ans est décédée dame Marie-Louise Lawlor, épouse de feu Jean-Louis Vallée. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 10h. Départ du funérarium.

Lepine-Cloutier Ltée,
1025 Rte de l'Église,
Ste-Foy

à 9h45 pour l'église St-Benoit Abbé et de là au cimetière Mont-Marie, Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Fernand Vallée (Blondine Chabot), M. et Mme Jean Vallée (Lucie Hudon), M. et Mme Danny Dempster (Pierrette), M. et Mme Laurent Gauthier (Huguette), Mme Michelle Young, M. et Mme Guy Blondeau (Ginette), M. et Mme Gilles Vallée (Denise Tremblay), plusieurs petits enfants; ses belles-sœurs: Mme James Lawlor, Mme Jos Vallée, Mlle Cécile Vallée, Mme Ernest Lavigne, un beau-frère M. Tom Boivin.

La télémédecine: un rêve devenu réalité

WASHINGTON (AP) — Le visage tuméfié d'un Indien de l'Alaska apparaît sur l'écran de télévision tandis qu'une voix décrit l'état physique du patient.

La scène est filmée à Fort Yukon, dans l'extrême nord de l'Alaska, et l'image de télévision est reçue simultanément à l'hôpital de Tanana, à 500 km (300 milles) au sud, ainsi qu'à Anchorage, à plus de mille kilomètres (600 milles) du patient.

Un reportage sur cet événement a été récemment présenté devant les membres du Congrès américain afin de déterminer les meilleurs moyens de développer les connaissances scientifiques acquises grâce à l'exploration de l'espace.

"Le malade souffre de graves blessures faciales", a expliqué le Dr Helen Cannon, le médecin responsable du service de santé en Alaska, et grâce à la télévision par satellite, un médecin d'Anchorage ont pu examiner le patient en détail et lui épargner un long, coûteux et inconfortable voyage.

Grâce au satellite nous avons sauvé bien des vies et épargné de nombreuses souffrances. Notre aventure en Alaska semble être un rêve devenu réalité", a ajouté le médecin.

l'ancien satellite n'étant pas capable de les transmettre.

Des auxiliaires, médicaux formés en 16 semaines contactent les médecins et sont capables d'administrer les soins ordonnés à distance.

Satellite à plein temps

Avec des installations dans trois villages seulement, et bien que les circuits du satellite ne soient disponibles que trois heures par semaine, "nous avons accompli plus de 100 consultations depuis le mois de septembre", a précisé ce médecin.

"Les spécialistes qui ont pu ainsi consulter à distance nous ont exprimé leur satisfaction de pouvoir donner des diagnostics sûrs et de recommander un traitement".

Mme Helen Cannon a encore expliqué que les trois heures de communications

disponibles avaient été prévues également pour diffuser des émissions de médecine préventive, "mais cela n'a pas marché, notre temps d'antenne a été pratiquement consacré en totalité à des interventions urgentes".

Les émissions de prévention médicale ne pourront avoir lieu, a-t-elle affirmé, que si l'Alaska dispose d'un satellite à plein temps.

Pour le moment, d'ailleurs, l'expérience risque d'être compromise car la NASA doit, en mai prochain, déplacer ce satellite vers l'océan Indien où il assurera d'autres missions. C'est pourquoi, une organisation privée pourrait être mise sur pied et posséder elle-même ses propres satellites qui, dans les endroits difficilement accessibles des Etats-Unis, permettraient ces interventions médicales à distance.

BOULET (Louise Ouellet) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 22 février 1975, à l'âge de 49 ans et 8 mois, est décédée dame Louise Ouellet, épouse de M. Louis Boulet. Elle demeurait au 1825, rue Desrosières. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 11h. Départ du Foyer Funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 10h40 pour l'église St-Pascal Maizerets. Inhumation au cimetière St-Charles, St-Vallier Ouest. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son beau-père: M. Albéric Boulet. Ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Louis René Ouellet, M. et Mme Maurice Ouellet, M. et Mme Guy Parent (Cécile Ouellet), Mme Denise Roy, M. et Mme Réjean Ouellet, Mme Jean-Paul Boulet, M. et Mme Roland Boulet, M. et Mme Camille Boulet, M. et Mme Raymond Boulet, M. et Mme Emilien Boulet, M. et Me Raoul Gauthier (Thérèse Boulet), M. et Mme Fernand Grenier (Jeanne Boulet), M. et Mme Rodolphe Robitoux (Jacqueline Boulet), Mlle Fernande Boulet, M. et Mme Gérard Godbout (Marie-Alice Boulet). Plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2h-3h; 7h-10h.

CANTIN (Charlotte) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 24 février 1975 à l'âge de 86 ans et 5 mois, est décédée Mlle Charlotte Cantin, ex-conseillère au Ministère de l'Agriculture, demeurant au 62 rue Du Sault, St-Romuald. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 février à 1h. Départ des salons.

Claude Marcoux Ltée
96 de la Fabrique
St-Romuald

à 9h pour l'église St-Côme de Beauceuil de la cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères et belles-sœurs, M. et Mme Leonard Cantin de Lambton, comté Mégantic, M. et Mme Charles Cantin de St-Georges Beauce, Dr et Mme Austin Cantin de Montréal, son neveu et sa nièce Dr et Mme Jacques Cantin de Pagnuello Outremont, s.v.p. ne pas envoyer de fleur, faire don à la Société Canadienne du Cancer, 375 boul. St-Cyrille ouest, Québec.

NOLIN (Hermine) — A Québec, le 21 février 1975, est décédée Mlle Hermine Nolin, fille de feu M. et Mme Joseph Nolin. Elle demeurait au 525, 80^{ème} rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles ont eu lieu lundi, 24 février à 3h.

REHEL (Laura Leclerc) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 23 février 1975, à l'âge de 51 ans 5 mois, est décédée dame Laura Leclerc, épouse de M. Clarence Rehel. Elle demeurait au 6, rue des Saules est. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du foyer funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 9h45 pour l'église St-Albert-Le-Grand, inhumation au cimetière St-Charles (St-Vallier est). Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Raymond Rehel, M. Victor Rehel (Ontario), ses sœurs, ses frères, M. et Mme Philippe Leclerc (Cécile Blouin), M. et Mme Ovide Leclerc (Thérèse Belisle), M. et Mme Alcide Leclerc (Fernande Berubé), M. et Mme Adrien Robert (Rose Leclerc), Mme Jeanne Talbot, Mme Juliette Leclerc, M. Henri Mussey, M. et Mme Armand Couture (Louise Leclerc), M. et Mme Lucien Leclerc (Georgette Ménard), M. et Mme Jack Meyers (Marcelle Leclerc), M. et Mme Arthur Laflamme (Florence Leclerc), M. et Mme Armand Paquet (Pierrette Leclerc), sa cousine, Mlle Alice Côté, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2 à 5 heures, 7 à 10 heures.

VALLEE (Marie-Louise Lawlor) — A Ste-Foy, le 23 février 1975, à l'âge de 75 ans est décédée dame Marie-Louise Lawlor, épouse de feu Jean-Louis Vallée. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 10h. Départ du funérarium.

Lepine-Cloutier Ltée,
1025 Rte de l'Église,
Ste-Foy

à 9h45 pour l'église St-Benoit Abbé et de là au cimetière Mont-Marie, Lévis. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Fernand Vallée (Blondine Chabot), M. et Mme Jean Vallée (Lucie Hudon), M. et Mme Danny Dempster (Pierrette), M. et Mme Laurent Gauthier (Huguette), Mme Michelle Young, M. et Mme Guy Blondeau (Ginette), M. et Mme Gilles Vallée (Denise Tremblay), plusieurs petits enfants; ses belles-sœurs: Mme James Lawlor, Mme Jos Vallée, Mlle Cécile Vallée, Mme Ernest Lavigne, un beau-frère M. Tom Boivin.

l'ancien satellite n'étant pas capable de les transmettre.

Des auxiliaires, médicaux formés en 16 semaines contactent les médecins et sont capables d'administrer les soins ordonnés à distance.

Satellite à plein temps

Avec des installations dans trois villages seulement, et bien que les circuits du satellite ne soient disponibles que trois heures par semaine, "nous avons accompli plus de 100 consultations depuis le mois de septembre", a précisé ce médecin.

"Les spécialistes qui ont pu ainsi consulter à distance nous ont exprimé leur satisfaction de pouvoir donner des diagnostics sûrs et de recommander un traitement".

Mme Helen Cannon a encore expliqué que les trois heures de communications

disponibles avaient été prévues également pour diffuser des émissions de médecine préventive, "mais cela n'a pas marché, notre temps d'antenne a été pratiquement consacré en totalité à des interventions urgentes".

Les émissions de prévention médicale ne pourront avoir lieu, a-t-elle affirmé, que si l'Alaska dispose d'un satellite à plein temps.

Pour le moment, d'ailleurs, l'expérience risque d'être compromise car la NASA doit, en mai prochain, déplacer ce satellite vers l'océan Indien où il assurera d'autres missions. C'est pourquoi, une organisation privée pourrait être mise sur pied et posséder elle-même ses propres satellites qui, dans les endroits difficilement accessibles des Etats-Unis, permettraient ces interventions médicales à distance.

l'ancien satellite n'étant pas capable de les transmettre.

Des auxiliaires, médicaux formés en 16 semaines contactent les médecins et sont capables d'administrer les soins ordonnés à distance.

Satellite à plein temps

Avec des installations dans trois villages seulement, et bien que les circuits du satellite ne soient disponibles que trois heures par semaine, "nous avons accompli plus de 100 consultations depuis le mois de septembre", a précisé ce médecin.

"Les spécialistes qui ont pu ainsi consulter à distance nous ont exprimé leur satisfaction de pouvoir donner des diagnostics sûrs et de recommander un traitement".

Mme Helen Cannon a encore expliqué que les trois heures de communications

BOULET (Louise Ouellet) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 22 février 1975, à l'âge de 49 ans et 8 mois, est décédée dame Louise Ouellet, épouse de M. Louis Boulet. Elle demeurait au 1825, rue Desrosières. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 février à 11h. Départ du Foyer Funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 10h40 pour l'église St-Pascal Maizerets. Inhumation au cimetière St-Charles, St-Vallier Ouest. Elle laisse dans le deuil outre son époux, son beau-père: M. Albéric Boulet. Ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Louis René Ouellet, M. et Mme Maurice Ouellet, M. et Mme Guy Parent (Cécile Ouellet), Mme Denise Roy, M. et Mme Réjean Ouellet, Mme Jean-Paul Boulet, M. et Mme Roland Boulet, M. et Mme Camille Boulet, M. et Mme Raymond Boulet, M. et Mme Emilien Boulet, M. et Me Raoul Gauthier (Thérèse Boulet), M. et Mme Fernand Grenier (Jeanne Boulet), M. et Mme Rodolphe Robitoux (Jacqueline Boulet), Mlle Fernande Boulet, M. et Mme Gérard Godbout (Marie-Alice Boulet). Plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2h-3h; 7h-10h.

CANTIN (Charlotte) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 24 février 1975 à l'âge de 86 ans et 5 mois, est décédée Mlle Charlotte Cantin, ex-conseillère au Ministère de l'Agriculture, demeurant au 62 rue Du Sault, St-Romuald. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 février à 1h. Départ des salons.

Claude Marcoux Ltée
96 de la Fabrique
St-Romuald

à 9h pour l'église St-Côme de Beauceuil de la cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères et belles-sœurs, M. et Mme Leonard Cantin de Lambton, comté Mégantic, M. et Mme Charles Cantin de St-Georges Beauce, Dr et Mme Austin Cantin de Montréal, son neveu et sa nièce Dr et Mme Jacques Cantin de Pagnuello Outremont, s.v.p. ne pas envoyer de fleur, faire don à la Société Canadienne du Cancer, 375 boul. St-Cyrille ouest, Québec.

NOLIN (Hermine) — A Québec, le 21 février 1975, est décédée Mlle Hermine Nolin, fille de feu M. et Mme Joseph Nolin. Elle demeurait au 525, 80^{ème} rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles ont eu lieu lundi, 24 février à 3h.

REHEL (Laura Leclerc) — A l'hôtel l'Enfant-Jésus, le 23 février 1975, à l'âge de 51 ans 5 mois, est décédée dame Laura Leclerc, épouse de M. Clarence Rehel. Elle demeurait au 6, rue des Saules est. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du foyer funéraire.

J. Bouchard & Fils Limitée
1290, 1^{ère} Avenue

à 9h45 pour l'église St-Albert-Le-Grand, inhumation au cimetière St-Charles (St-Vallier est). Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Raymond Rehel, M. Victor Rehel (Ontario), ses sœurs, ses frères, M. et Mme Philippe Leclerc (Cécile Blouin), M. et Mme Ovide Leclerc (Thérèse Belisle), M. et Mme Alcide Leclerc (Fernande Berubé), M. et Mme Adrien Robert (Rose Leclerc), Mme Jeanne Talbot, Mme Juliette Leclerc, M. Henri Mussey, M. et Mme Armand Couture (Louise Leclerc), M. et Mme Lucien Leclerc (Georgette Ménard), M. et Mme Jack Meyers (Marcelle Leclerc), M. et Mme Arthur Laflamme (Florence Leclerc), M. et Mme Armand Paquet (Pierrette Leclerc), sa cousine, Mlle Alice Côté, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert: 2